

ISSN 1246-3442

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

Réunion du 30 janvier 2014

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

**NOMS DES PRESIDENTS DU CONSEIL GENERAL ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Conseil Général
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2014	-	-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne**

MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

ARRONDISSEMENT D'AGEN

Agen-Centre

M. Pierre CHOLLET
Médecin pneumologue
Adjoint au maire d' Agen

Agen Nord-Est

Mme Catherine PITOUS
Assistante de service social
Conseillère municipale d' Agen



Agen Sud-Est

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 
Retraité
Maire de Boé

Agen-Nord

M. Jean-Michel DRAPE
Médecin généraliste
Maire de Foulayronnes


Agen-Ouest

M. Jean-Louis MATEOS Ch.  **Ch.** 
Retraité - Directeur d' établissements médico-sociaux
Conseiller régional d' Aquitaine

Astaffort

M. Michel ESTEBAN
Retraité - Consultant informatique
Conseiller municipal d' Astaffort

Beauville

Mme Marie-France SALLES Ch. 
Enseignante
Maire d' Engayrac
Présidente de la communauté de communes
Porte d' Aquitaine en Pays de Serres




Laplume

M. Jean DREUIL
Comptable
Maire de Sérignac-sur-Garonne


Laroque-Timbaut

M. Georges DENYS
Retraité - Educateur technique spécialisé
Maire de Laroque-Timbaut



Port-Sainte-Marie

M. Alain PARAILLOUS Ch.  **O.**  **Ch.** 
Retraité - Professeur
Conseiller municipal d'Aiguillon

Prayssas

M. Alain MERLY Ch. 
Représentant de commerce
Maire de Prayssas
Président de la communauté de communes
du canton de Prayssas

Puymirol


M. Marc BOUEILH Ch.  **Ch.** 
Retraité - Agriculteur propriétaire exploitant
Maire de Castelculier

ARRONDISSEMENT DE MARMANDE


Bouglon

M. Raymond GIRARDI
Retraité - Agriculteur propriétaire exploitant
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes
des Landes de Gascogne

Castelmoron-sur-Lot

M. Bernard GENESTOU Ch. 
Retraité - pharmacien
Maire de Castelmoron-sur-Lot
Président de la communauté de communes Lot-et-Tolzac

Duras

Mme Bernadette DREUX 
Retraîtée - Agricultrice propriétaire exploitante
Maire de Duras
Présidente de la communauté de communes
du Pays de Duras

Lauzun

M. Pierre COSTES
Vétérinaire

Marmande-Est

M. Jacques BILIRIT
Développeur économique
Maire de Fourques-sur-Garonne

Marmande-Ouest

M. Joël HOCQUELET
Médecin généraliste
Conseiller municipal de Marmande

Mas d'Agenais

M. Jean-Luc BARBE
Médecin généraliste

Meilhan-sur-Garonne

Mme Régine POVEDA
Fonctionnaire territoriale en disponibilité
Maire de Meilhan-sur-Garonne

Seyches

M. Pierre CAMANI
Président du Conseil général
Sénateur de Lot-et-Garonne
1^{er} adjoint au maire de Puymiclan
Cadre territorial en disponibilité
Vice-président de Val de Garonne Agglomération

Tonneins

M. Jean-Pierre MOGA
Retraité
Maire de Tonneins

ARRONDISSEMENT DE NERAC

Casteljaloux

M. Jean-Claude GUENIN
Commercial
Maire de Casteljaloux

Damazan

M. Michel de LAPEYRIERE Ch. 
Agriculteur propriétaire exploitant
Maire de Saint-Léger


Francescas

M. Christian LUSSAGNET
Retraité - délégué médical
Conseiller municipal de Moncrabeau

Houeillès

M. Francis DA ROS
Retraité - commerçant
Maire de Sauméjan

Lavardac

M. André TOURON 
Retraité – professeur
Adjoint au maire

Mézin

M. Christian BATAILLE
Retraité - chargé de relations publiques
Maire de Mézin

Nérac

M. Nicolas LACOMBE
Directeur d'école
Maire de Nérac
Président de la communauté de communes
du Val d'Albret

ARRONDISSEMENT DE VILLENEUVE-SUR-LOT

Cancon

Mme Marie-Christine KIDGER
Fonctionnaire territoriale
Conseillère municipale de Casseneuil

Castillonnès

M. Christian FERULLO
Retraité - Conseiller en formation continue
Conseiller municipal de Castillonnès



Fumel

Mme Michèle LAFOZ
Retraîtée

Monclar d'Agenais

M. Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
Enseignant
Maire de Fongrave

Monflanquin

M. Marcel CALMETTE  
Médaille communale et départementale
Médaille d'honneur agricole
Retraité - Conseiller agricole à la Chambre d'agriculture
Maire de Paulhiac

Penne d'Agenais

M. Jean-Pierre LORENZON
Retraité - Juriste fiscaliste
Maire de Saint-Sylvestre-sur-Lot

Sainte-Livrade-sur-Lot

Mme Claire PASUT
Fonctionnaire territoriale en disponibilité
Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot

Tournon d'Agenais

M. Daniel BORIE
Retraité - Technicien métallurgie
Maire de Saint-Vite

Villeneuve-sur-Lot/Nord

M. Alain SOUBIRAN
Médaille de bronze de la jeunesse et des sports
Expert-comptable
Adjoint au maire de Villeneuve-sur-Lot

Villeneuve-sur-Lot/Sud

M. Patrick CASSANY
Agent immobilier
1^{er} Vice-président du Conseil général
Maire de Villeneuve-sur-Lot
Président de la communauté d'agglomération
du Grand Villeneuvois

Villéréal

M. Jean-Marc CHEMIN 
Retraité - Agriculteur
Maire de Rives

LEGENDES :



Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Claire PASUT, M. Raymond GIRARDI, Mme Marie-France SALLES, MM. Jacques BILIRIT, Christian BATAILLE, Christian FERULLO, M. Michel ESTEBAN, Alain SOUBIRAN, Jean-Luc BARBE, Daniel BORIE et Joël HOCQUELET.

Membres : MM. Marcel CALMETTE, Pierre COSTES, Francis DA ROS, Georges DENYS, Christian DEZALOS, Jean DREUIL, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Mme Marie-Christine KIDGER, MM. Nicolas LACOMBE, Jean-Louis MATEOS, Mmes Catherine PITOUS et Régine POVEDA, MM. Marc BOUEILH, Jean-Marc CHEMIN, Pierre CHOLLET, Mme Michèle LAFOZ, M. Jean-Michel DRAPE, Mme Bernadette DREUX, MM. Bernard GENESTOU, Jean-Claude GUENIN, Michel de LAPEYRIERE, Jean-Pierre LORENZON, Christian LUSSAGNET, Jean-Pierre MOGA, Alain MERLY, Alain PARAILLOUS et André TOURON.



COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« ACTION SOCIALE, INSERTION ET HABITAT »

Président : M. Jean-Luc BARBE

Vice-Présidents : M. Pierre COSTES et M. Joël HOCQUELET

Membres : Mme Marie-Christine KIDGER, MM. Pierre CHOLLET et Jean-Michel DRAPE

COMMISSION

**« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT »**

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : MM. Michel ESTEBAN et Nicolas LACOMBE

Membres : MM. Christian DEZALOS, Christian LUSSAGNET et André TOURON

COMMISSION

**« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME,
POLITIQUES CONTRACTUELLES »**

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Présidents : MM. Christian BATAILLE et Jean DREUIL
Membres : MM. Georges DENYS, Jean-Pierre MOGA et Jean-Pierre LORENZON

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE »

Président : M. Michel ESTEBAN
Vice-Présidents : MM. Jean DREUIL et Pierre-Jean FOUGEYROLLAS
Membres : MM. Jacques BILIRIT et Pierre CHOLLET, et Mme Bernadette DREUX

COMMISSION

« EDUCATION ET TRANSPORTS SCOLAIRES »

Président : M. Christian FERULLO
Vice-Présidents : MM. Nicolas LACOMBE et Christian DEZALOS
Membres : MM. Jean-Louis MATEOS, Jean-Claude GUENIN et Alain PARAILLOUS

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Claire PASUT
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE
Membres : M. Christian BATAILLE, Mme Catherine PITOUS, M. Alain PARAILLOUS, Mme Michèle LAFOZ

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : MM. Marcel CALMETTE et Francis DA ROS
Membres : Mme Marie-Christine KIDGER, MM. Michel de LAPEYRIERE et Jean-Marc CHEMIN

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES »

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidents : M. Georges DENYS
Membres : Mme Catherine PITOUS, MM. Jean-Louis MATEOS, Christian LUSSAGNET
et André TOURON

COMMISSION

« FINANCE, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Alain SOUBIRAN
Rapporteur : M. Marcel CALMETTE
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Régine POVEDA, MM. Bernard GENESTOU
et Jean-Claude GUENIN.

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 30 JANVIER 2014

	Pages
- Ouverture de la séance du 30 janvier 2014 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil général de Lot-et-Garonne.....	1
- Désignation du secrétaire de la séance	1
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2014 (rapports 9001) et débats	2
- Vote du rapport 9001	26
- Vote du rapport 9002 (relèvement du taux plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au titre des années 2014 et 2015).....	26
- Vote de la motion relative à l'avenir du groupe pharmaceutique BMS	27
- Texte de la motion relative à l'avenir du groupe pharmaceutique BMS, déposée par Mme Catherine Pitous, MM. Christian Dezalos, Jean Dreuil, Michel Esteban et Jean-Louis Matéos au nom des élus du groupe de la majorité départementale	28
- Diaporama sur les orientations budgétaires 2014.....	29

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
M. Pierre CAMANI <i>Président du Conseil général</i>	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 23. 24. 25. 26.27.
M. Jean-Luc BARBE	17. 21. 22.
M. Daniel BORIE	17. 18.
M. Jacques BILIRIT	11. 12. 13. 14.
M. Marcel CALMETTE	14. 15. 26.
M. Pierre CHOLLET	15. 16.
Mme Bernadette DREUX	21.
M. Raymond GIRARDI	20. 21.
M. Joël HOCQUELET	17.
M. Michel de LAPEYRIERE	19. 23. 25.
M. Jean-Pierre LORENZON	16.
M. Christian LUSSAGNET	16. 21. 23.
M. Alain MERLY	8. 9. 10. 11. 16. 22. 23. 27.
M. Alain PARAILLOUS	17.
Mme Marie-France SALLES	19. 20.

Débat d'Orientations Budgétaires 2014

SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2014

La séance est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne.

Présents : MM. Jean-Luc BARBE, Christian BATAILLE, Jacques BILIRIT, Daniel BORIE, Marc BOUEILH, Marcel CALMETTE, Patrick CASSANY, Pierre CHOLLET, Pierre COSTES, Francis DA ROS, Georges DENYS, Christian DEZALOS, Jean-Michel DRAPE, Mme Bernadette DREUX, MM. Michel ESTEBAN, Christian FERULLO, Pierre-Jean FOUGEYROLLAS, Raymond GIRARDI, Joël HOCQUELET, Mme Michèle LAFOZ, MM. Michel DE LAPEYRIERE, Jean-Pierre LORENZON, Christian LUSSAGNET, Jean-Louis MATEOS, Alain MERLY, Alain PARAILLOUS, Mmes Claire PASUT, Catherine PITOUS, Régine POVEDA, Marie-France SALLES, MM. Alain SOUBIRAN, André TOURON.

**Absents excusés : M. Jean-Marc CHEMIN (a donné pouvoir à Mme Lafoz),
M. Jean DREUIL (a donné pouvoir à M. R. Girardi),
M. Bernard GENESTOU (a donné pouvoir à M. A. Touron),
M. Jean-Claude GUENIN (a donné pouvoir à M. A. Merly),
Mme Marie-Christine KIDGER (a donné pouvoir à M. P. Cassany)
M. Nicolas LACOMBE (a donné pouvoir à M. J. Bilirit)
M. Jean-Pierre MOGA (a donné pouvoir à M. A. Parailous).**

M. le PRÉSIDENT. – Chers Collègues, Chers Internautes, le quorum étant largement atteint, je vous propose d'ouvrir cette session consacrée à l'examen des orientations budgétaires de notre collectivité départementale. Conformément au règlement intérieur, il convient de désigner un secrétaire de séance et, s'il ne s'y oppose pas, je propose Christian BATAILLE.

M. Christian BATAILLE est désigné Secrétaire de séance.

M. le PRÉSIDENT. – Messieurs les présidents de groupe, je vous invite à déposer, dès à présent, d'éventuelles motions auprès du secrétariat de l'Assemblée. Madame Catherine PITOUS et Messieurs Christian DEZALOS, Jean DREUIL, Michel ESTEBAN et Jean-Louis MATEOS déposent, au nom du groupe des élus de la majorité, une motion concernant le dossier BMS-UPSA.

Mes Chers collègues, Chers Internautes, au nom de l'Assemblée départementale, je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble du personnel de la sécurité civile pour sa mobilisation exemplaire à l'occasion des crues qui viennent d'affecter notre département. Je souhaite également rendre un hommage appuyé aux équipes techniques du Conseil général, des agglomérations et des communes, sans oublier les services de l'éducation nationale qui sont intervenus en collaboration avec la DITL dans le cadre de la gestion des transports scolaires.

Placés en alerte dès le début de l'épisode, les pouvoirs publics ont fait preuve, en pareilles circonstances, d'une réactivité et d'une coordination déterminantes et exemplaires pour la mise en place de l'aide apportée aux habitants et pour la sécurisation du réseau routier.

RAPPORT N°9001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2014

M. le PRÉSIDENT. – Mes Chers Collègues,

Il y a encore un an, les Départements étaient à la croisée des chemins. Les Conseils généraux sortaient affaiblis d'un quinquennat qui a fragilisé les territoires. Aujourd'hui, la donne a radicalement changé. Pour le Lot-et-Garonne, c'est une chance que nous devons saisir.

Premièrement, la loi Valls du 17 mai 2013 a profondément modernisé le Département : parité et proximité seront, dès 2015, les nouvelles fondations du futur Conseil départemental.

Deuxièmement, la loi du 19 décembre 2013, désigne très explicitement le Département comme chef de file des collectivités en matière de solidarités sociales et territoriales.

Troisièmement, sur le plan financier, nos revendications historiques sur les compensations des 3 allocations de solidarité nationale ont enfin été entendues. La loi de finances pour 2014 institue de nouveaux modes de péréquation financière pour restaurer l'équité entre les départements les mieux dotés et ceux qui ont moins.

Le Département ainsi réhabilité et conforté retrouve, dès à présent, de nouvelles marges de manœuvre. C'est bon signe pour la démocratie, c'est bon signe pour la ruralité. C'est aussi un gage d'espoir pour tous nos concitoyens qui attendent que nous soyons en capacité de répondre à leurs préoccupations.

J'aborderai donc ce Débat d'Orientations Budgétaires avec un nouvel optimisme.

L'économie française poursuit sa convalescence après le choc économique le plus violent que notre pays ait eu à subir depuis 1945. Mais, pour la première fois depuis des années, par l'appel qu'il leur a lancé, le Président de la République a su mobiliser toutes les forces vives, l'ensemble des représentants des salariés et des entrepreneurs. En effet, le pacte de responsabilité dont François Hollande a précisé les contours le 21 janvier dernier, suscite un réel espoir. La volonté de consensus social que nous observons est inédite sous la 5^{ème} République. C'est surtout une opportunité historique pour moderniser notre tissu économique, pour remporter la bataille de l'emploi et faire reculer le chômage.

Le Gouvernement a mis en place un calendrier de combat :

Dès le 27 janvier, Jean-Marc Ayrault a reçu tous les partenaires sociaux.

Le 28 janvier, le Premier Ministre ouvrait les Assises de la fiscalité avec pour ambition de refondre l'ensemble des mesures fiscales touchant les entreprises.

Dès le mois d'avril, un nouveau train de mesures de simplification administrative sera annoncé.

Dans le courant du printemps, la 3^{ème} grande conférence sociale permettra d'écrire une feuille de route précise et complète pour aboutir dès cet automne au vote d'une loi de programmation des finances publiques et sociales pour la période 2014-2017.

Vous le voyez, mes Chers collègues, nous sommes bien loin des caricatures, des gesticulations et de l'absence de proposition qui nous ont fait perdre un temps précieux lorsque la crise était à son paroxysme.

Pour ma part, je suis réaliste et je sais que le combat qui doit nous rassembler sera de longue haleine. Cette mobilisation générale dépasse de loin les polémiques politiciennes. Elle est un pied de nez aux défaitistes qui se lamentent du déclin de la France à longueur de tribunes.

Le chemin qui a été tracé est désormais le seul possible ; le seul efficace.

Les perspectives de croissance pour 2014 s'améliorent même si elles apparaissent encore insuffisantes.

Pour autant, il n'est pas question de céder à l'autosatisfaction. Les chiffres du chômage qui viennent d'être publiés confirment l'inquiétude légitime d'un grand nombre de nos concitoyens. Mais de grâce, soyons sérieux ! La bataille pour l'emploi ne saurait se résumer à un pari gagné ou perdu. Non ! La croissance et l'emploi sont deux engagements qui vont de pair. Et je me réjouis que le Gouvernement reste fidèle au cap du redressement de l'économie française.

En Lot-et-Garonne, la situation est un peu plus favorable puisque le nombre de demandeurs d'emplois sans activité a diminué de 0,2 % en décembre. Concrètement, cela signifie que le chômage des jeunes poursuit sa décrue pour le 8^{ème} mois consécutif et que la courbe s'est bien inversée au quatrième trimestre pour les 25-50 ans. Cette évolution est extrêmement encourageante et c'est pourquoi, nous devons amplifier notre mobilisation. Cette mobilisation de tous les instants porte les noms des entreprises qui souffrent, mais aussi de celles qui investissent et embauchent. Avec les services de l'État, la Région et mes collègues parlementaires, je puis vous assurer que nous sommes quotidiennement sur le front.

Concernant MétalTemple Aquitaine, l'intersyndicale a élaboré une contre-proposition crédible qui présente de nombreux avantages en termes d'impact social. Parallèlement, tous les leviers sont activés pour reconstruire un projet industriel viable qui permette de sauver ce fleuron de notre économie départementale.

S'agissant de BMS-UPSA, le dialogue avec le Gouvernement est permanent. Avec Lucette Lousteau et Matthias Fekl, nous avons affiché notre détermination et relayé les inquiétudes des salariés et des dirigeants de l'entreprise auprès du Premier Ministre, de Madame la Ministre de la Santé et des Affaires sociales et du Ministre du redressement productif.

Mais j'insiste, sur ce dossier comme sur tous les autres, il est essentiel que les responsables politiques restent unis dans leurs démarches. Toute initiative isolée serait contre-productive. C'est dans cet esprit que je me rendrai demain à la table ronde organisée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'agglomération d'Agen, les parlementaires et les représentants de l'entreprise et des salariés.

Pour venir en aide aux secteurs en difficulté, comme pour soutenir les réussites et les projets innovants, la cohérence et le rassemblement des énergies seront déterminants. J'en veux pour preuve les résultats que nous obtenons pour développer les zones économiques ; je pense particulièrement à l'Agropôle, au pôle Marmande Sud à Samazan et au pôle de la Confluence à Damazan.

Ces dernières semaines, j'ai visité quelques beaux symboles de cette économie de l'innovation qui s'organise pour conquérir de nouvelles parts de marché et ainsi créer de nouveaux emplois. Je pense notamment à l'entreprise de Construction Industrielle Rationnelle à Tonneins ou

encore à Plastinov à Marmande. Pour les y aider, le Conseil général s'engage à structurer et à moderniser les filières innovantes du Département.

Pour créer une nouvelle dynamique et développer les synergies entre les entreprises d'une même branche, nous avons initié une politique de soutien aux clusters. 4 ont déjà été labellisés. Ils regroupent plus de 50 entreprises pour les aider à mutualiser leurs technologies et leurs moyens. C'était un objectif majeur du schéma de développement économique. Nous sommes en passe de l'atteindre.

Mais là aussi, pour agir efficacement, nous travaillons main dans la main avec l'État, les chambres consulaires et les collectivités territoriales. Demain, nous intégrerons le cluster « Fruits et légumes / Nutrition Santé » lancé par la CCI. Demain nous participerons au projet de cluster autour de l'eau porté par l'agglomération d'Agen.

Les acteurs économiques le reconnaissent et l'apprécient : ici en Lot-et-Garonne, ce travail collectif au-delà des considérations partisans constitue un élément de dynamisme.

Enfin, je dirai quelques mots sur les orientations du futur contrat de plan État-Région qui nous ont été présentées par Monsieur le Préfet de Région le 24 janvier.

Sur le fond, j'apprécie qu'après un Contrat de Projet 2007-2013 qui excluait les infrastructures routières du périmètre d'intervention de l'État, le nouveau Gouvernement soit revenu à une approche plus réaliste et plus en phase avec les besoins locaux. Les grands travaux de voirie sont en effet désormais de nouveau éligibles aux financements nationaux, ce qui constitue une bonne nouvelle pour le Lot-et-Garonne où le chantier de modernisation de la RN 21 a perdu beaucoup de temps.

Pour autant, je pense qu'il nous faut aller plus loin et obtenir des engagements forts de l'État sur la totalité de l'axe Villeneuve-sur-Lot - A 62, au moyen de la réalisation de la rocade ouest d'Agen et du Pont de Camélat, débouché naturel de la RN 21 sur l'autoroute.

Les perspectives qui nous sont offertes aujourd'hui sont trop lointaines et méritent que nous insistions avec force sur la nécessité de réaliser ces aménagements majeurs pour le développement départemental dans les meilleurs délais. Notre territoire souffre de la crise plus que d'autres, il mérite d'être traité prioritairement. En ce sens, j'ai proposé que le territoire lot-et-garonnais parle d'une seule et même voix afin de peser de tout son poids, par-delà les appartenances politiques des uns et des autres, dans les discussions qui s'engagent.

C'est pourquoi, en lien avec les parlementaires du Département, je réunirai, très prochainement, les trois agglomérations et les communautés de communes afin d'élaborer une contribution unique qui exprimera les attentes et les exigences des représentants élus de Lot-et-Garonne.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'en viens maintenant aux aspects budgétaires et financiers de notre débat d'orientations.

Il y a un an de cela, nous nous trouvions dans une situation délicate. Le résultat de l'exercice 2012, marqué par une épargne en nette diminution, déstabilisait nos grands équilibres. Les dépenses sociales augmentaient de plus de 4 % tandis que nos recettes baissaient par rapport à l'année précédente, pour la première fois.

Les perspectives, disons-le, n'étaient pas bonnes. Et bien des conseils généraux se tournaient vers les pouvoirs publics dans l'attente de solutions pérennes pour les départements.

(Diapositive n°1 – cf. p. 29)

Je vous proposais alors de renforcer notre maîtrise dans l'ensemble des domaines d'intervention de la collectivité : personnel, prestations, subventions, dépenses courantes. Ces efforts n'auront pas été vains et nous auront permis de limiter drastiquement les dépenses de fonctionnement, qui n'ont augmenté que de 1,7 % en 2013, 1,2 % si l'on exclut du calcul les charges d'intérêt d'emprunt. Je pense que bien peu de départements sont parvenus à un tel résultat, d'autant qu'il nous a fallu faire face à une croissance du RSA de près de 8 %.

(Diapositive n°2 – cf. p.30)

Dans le même temps, les recettes connaissent un regain substantiel pour plusieurs raisons exceptionnelles. D'abord des ajustements significatifs, mais ponctuels sur la CVAE, pour près de 2 millions d'euros, mais aussi le soutien accordé par l'État au titre du Fonds Exceptionnel de Soutien 2013 pour 5 millions d'euros.

La moitié de nos recettes nouvelles de l'exercice 2013 présente donc un caractère non reconductible, mais il n'en demeure pas moins qu'elles nous permettent d'afficher une croissance des recettes supérieure à 4 %, voisine de celle que nous connaissions avant la réforme fiscale de 2010, du seul fait de la dynamique des bases fiscales des impôts directs.

(Diapositive n°3 – cf. p. 30)

Une grave erreur a alors été commise par le Gouvernement Fillon qui, sous couvert d'allègement de la fiscalité des entreprises, a servi de prétexte à une redistribution des cartes fiscales entre les différents niveaux de collectivité, à l'époque où le département était quelque peu ostracisé par les pouvoirs publics et remisé au rang de collectivité du passé.

Pour ce qui nous concerne, les conséquences sont palpables et mesurables : à législation constante, nous aurions été en mesure de faire face à nos obligations sociales sans dégrader nos équilibres. Le bloc communal, et surtout l'intercommunalité, ont amélioré leurs comptes en récupérant la dynamique de la taxe d'habitation et du foncier des entreprises, tandis que le département, lui, se trouvait plongé dans une forme d'environnement stationnaire où le décalage recettes / dépenses se faisait sans cesse plus prégnant. En cumulant les effets de la réforme, depuis 5 ans, à taux d'imposition constants, ce sont près de 44 millions d'euros que nous aurions dû percevoir. Par ce biais, l'évolution de notre encours de dette aurait pu être divisée par deux.

Si notre dette a augmenté, ce n'est pas pour de mauvaises raisons, en tout cas pas en raison d'une prétendue dérive des charges de fonctionnement dont j'ai entendu parler ça et là, sans d'ailleurs aucun argument chiffré à l'appui.

(Diapositive n°4 – cf. p. 31)

Notre gestion n'est pas en cause comme le prouve la comparaison avec les départements de notre strate. Nos charges de fonctionnement sont globalement inférieures à la moyenne de la strate – 920 euros par habitant, contre 934 – mais c'est surtout dans leur composition que se reflète la réalité de notre gestion.

Nos dépenses de personnel sont inférieures de 32 % à la moyenne. Nos dépenses d'administration générale sont inférieures de 76 % aux autres départements comparables. Dans le même temps, ces efforts en interne nous permettent de **mieux financer les projets des acteurs du territoire** : 20 % de plus qu'en moyenne pour les services d'incendie, 10 % de plus pour les subventions, 25 % de plus pour les établissements médico-sociaux qui sont autant d'emplois bien répartis sur le territoire, dans les maisons de retraite et les divers foyers d'hébergement que nous

finançons. Bref, nous n'avons me semble-t-il pas à rougir de la façon dont est conduite la politique départementale depuis 6 ans.

(Diapositive n°5 – cf. p. 31)

Si notre dette a augmenté, c'est essentiellement parce que nous avons investi. J'ai demandé aux services départementaux de comparer le montant annuel moyen de l'investissement sur deux cycles de 6 années, afin de comparer nos gestions respectives. Entre 2002 et 2007, l'investissement annuel moyen s'élevait à 60 millions d'euros. Entre 2008 et 2013, il s'élevait à 70 millions d'euros, soit 17 % de hausse.

(Diapositive n°6 – cf. p.32)

Au-delà du stock de dettes, c'est bien davantage la solvabilité du Conseil général qu'il convient d'examiner. Il apparaît que celle-ci se restaure au terme de l'exercice 2013, avec un taux d'endettement quasi stable et une capacité de désendettement ramenée à 6,8 années, d'une durée comparable à plusieurs départements semblables au nôtre. Ce qui importe, plus que l'encours, c'est bien entendu que notre dette soit maîtrisée et financée. C'est indéniablement le cas. Nous avons amorcé un redressement des comptes en 2013, nous allons l'amplifier en 2014, malgré les investissements exceptionnels importants qui ont contribué à alourdir notre dette de 100 millions d'euros :

- 80 millions d'euros consacrés aux 3 déviations de Marmande, d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot,
- 10 millions d'euros affectés au collège de Monflanquin,
- 10 millions d'euros pour le financement de la LGV.

(Diapositives n°7 à n°9 – cf. p.32 et 33)

J'en viens aux projections pour 2014 dont les grandes lignes vous ont été exposées dans le rapport d'orientation que je vous ai adressé.

La loi de finances pour 2014 vient d'instaurer deux nouveaux fonds de solidarité pour faire face à la charge des allocations de solidarité servies par les départements.

Dans le cadre du Pacte de Confiance et de Solidarité signé le 16 juillet dernier par le Premier Ministre et les représentants des associations d'élus locaux, des mesures de compensation du reste à charge de l'APA, de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et du RSA ont été élaborées, en priorisant les départements les plus touchés par l'effet ciseau. 1,4 milliard d'euros sont au total répartis entre les Conseils généraux au terme d'une double péréquation.

La première péréquation, verticale, répartit 830 millions d'euros de frais de gestion de la taxe foncière jusqu'alors perçus par l'État. La seconde péréquation, horizontale, répartit 570 millions d'euros résultant d'un nouveau prélèvement égal à 0,35 % des transactions immobilières réalisées dans chaque département.

À chaque fois, ces fonds sont attribués selon le niveau du reste à charge, en termes de dépenses sociales, de chaque département, selon un indice de ressources et de charges, puis selon le revenu des habitants et le potentiel fiscal. L'effet « péréquateur » est assez puissant et facile à mesurer : 1,4 milliard d'euros permettent de redistribuer 20 euros par habitant en moyenne nationale. Au terme du nouveau mécanisme de solidarité, un habitant de Lot-et-Garonne bénéficiera lui de 45 euros de redistribution, soit 225 % de plus que la moyenne.

Parallèlement, pour porter la compensation totale des Allocations Individuelles de Solidarité à 2 milliards d'euros, le législateur offre aux départements la possibilité de relever transitoirement, pour une durée de deux ans et à compter du 1er mars 2014, le taux des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) sur les transactions de droit commun.

Pour 2014, ce mécanisme permettrait de majorer de 3 à 4 millions d'euros le produit des DMTO perçu par le département, sauf évolution négative du marché. En pratique, pour donner un exemple, dans le cas d'un achat de 130 000 euros, la fiscalité nouvelle s'élèvera à 900 euros, soit 3 euros par mois sur une durée d'emprunt de 25 ans.

C'est beaucoup, sûrement, mais c'est, je crois, un effort qu'il convient d'accomplir en faveur de la solidarité envers les personnes âgées, handicapées ou précaires. Comme la quasi-intégralité des conseils généraux de toute tendance, je soumettrai cette décision à notre Assemblée. Là encore, soyons conséquents et honnêtes : quelle autre solution avons-nous à court terme pour faire face aux besoins sociaux ?

Le rapporteur du budget à l'Assemblée nationale, Monsieur Gilles Carrez, Député UMP, reconnaissait lui-même lors des débats parlementaires qu'il s'agissait là d'une réponse imparfaite, mais inévitable à la situation des départements. La moins mauvaise des solutions en quelque sorte qui présente l'avantage de cibler les problématiques des territoires les plus âgés et les moins riches. Plus de la moitié des départements qui se revendiquent de l'opposition nationale, souvent ruraux comme l'Aube, la Haute-Loire, l'Eure et Loir, la Meuse, le Calvados et j'en passe, y ont d'ailleurs eu recours, sans débats superflus, sans anathèmes, dans un souci de règlement d'un problème qui concerne la société tout entière, et dépasse la droite et la gauche, la prise en charge des plus fragiles d'entre nous. Là encore, si l'on n'ajuste pas les moyens aux besoins, quelles dépenses supprime-t-on ? Les heures d'aide à domicile ? Les aides au logement des personnes handicapées ? Le montant du RSA ? Tout cela serait insensé.

Vous le voyez dans la diapositive que nous vous présentons, le protocole de financement des Allocations Individuelles de Solidarité, s'il n'est pas parfait, nous permettra de bien mieux pourvoir à la couverture des allocations sociales. C'est un pas de géant, après 10 ans de revendication unanime des départements. Une victoire qui, je l'espère, en annonce d'autres, et qui nous donne en tout cas une visibilité à deux ans, que nous n'avions pas il y a encore quelques mois de cela.

Dans ces conditions, et si nous prenons les décisions courageuses que je vous propose tout en maintenant une gestion au plus près, nous devrions être en mesure de préserver notre autofinancement en 2014, malgré la hausse prévisible de nos charges dans les secteurs du social, des transports, du logement et du développement local.

Surtout, nos politiques d'intervention en faveur des tiers publics et privés seront maintenues et des budgets seront disponibles pour accompagner la modernisation des grands équipements publics, qu'il s'agisse des EHPAD, des maisons de santé pluridisciplinaires ou encore des établissements d'enseignement.

Nous y reviendrons avec plus de détail lors du vote du budget primitif. Dans le même temps, nous pourrions moins emprunter et donc ne quasiment plus recourir à l'endettement pour financer nos investissements, notamment parce que nous devrions bénéficier de recettes exceptionnelles d'investissement avec la passation d'un Bail Emphytéotique Administratif pour la gestion des casernes de gendarmerie. Ces dernières se verraient ainsi rénovées à un rythme rapide, occasionnant autant de travaux pour les artisans et PME du département.

Telles sont donc nos grandes orientations budgétaires pour 2014 qui je vous le rappelle se déclinent en 5 points :

- pas de hausse de la fiscalité directe sur les ménages pour la 5^{ème} année consécutive,
- des dépenses de fonctionnement limitées à nos strictes obligations,
- une diminution du recours à l'emprunt,
- des dépenses d'investissement en hausse par rapport à 2013
- une amélioration des soldes de gestion de la collectivité.

La réalité des chiffres est incontestable et elle balaie la caricature.

Mais cette réalité comptable que je viens d'explicitier est aussi porteuse d'un grand espoir pour servir encore plus efficacement les intérêts du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais.

Grâce à cette bouffée d'oxygène, à ce retournement de tendance, notre Département peut continuer sa transformation et amplifier son développement au service de tous nos concitoyens. Au-delà des grands projets d'infrastructures routières et numériques, permettez-moi de citer quelques actions qui marqueront l'année qui s'ouvre :

Nous engagerons ainsi, avec le concours du Ministère de l'égalité des territoires, l'expérimentation d'un schéma départemental d'accès aux services publics. Cette initiative, inédite en Aquitaine, est un acte fort pour renforcer et développer les services publics de proximité, notamment dans les territoires ruraux qui en ont le plus besoin.

Parallèlement, le Département mettra sur pied un véritable service public d'assistance technique aux collectivités. Ce sera un progrès fondamental pour aider les communes et les intercommunalités à mener à bien des projets complexes qu'elles n'ont plus les moyens d'assumer seules dans leur intégralité.

Parce que se loger est la priorité d'une majorité de nos concitoyens, nous lancerons une opération de revitalisation des centres-bourgs. Cette nouvelle politique permettra également de redynamiser les villes et les villages qui font l'identité de notre ruralité.

Enfin, et j'y tiens beaucoup, notre politique de lutte contre la désertification médicale montera en puissance dans le courant de cette année. 9 maisons de santé pluridisciplinaires devraient ainsi voir le jour en 2014.

Mes Chers Collègues, ces quelques exemples démontrent que le débat qui nous rassemble aujourd'hui engage l'avenir du Lot-et-Garonne. Je tiens à ce que nous l'abordions dans un esprit de responsabilités, dans la dignité et le respect du mandat qui nous a été confié.

Je vous remercie.

M. MERLY. – Monsieur le Président, Chers Collègues, « conforme », est l'adjectif le plus adéquat pour qualifier votre Document d'Orientations budgétaires. Conforme dans la forme, comme sur le fond et conforme à votre stratégie de communication. Vous répondez présent là où nous vous attendons, sur votre terrain favori de l'idéologie.

Conforme à votre éternelle autosatisfaction qui parfois frise l'indécence et conforme aux ailes que vous déployez pour relayer la propagande du Gouvernement.

Félicitations au rédacteur de ce rapport dont le talent est indéniable, mais qui ne fera pas mentir cette phrase de Molière « *Tous les discours n'avancent point les choses. Il faut faire et non pas dire ; et les effets décident mieux que les paroles.* »

Dans ce flot de propos aussi dogmatiques que superflus, nous notons toutefois avec satisfaction la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation. Ils permettront aux départements les plus riches de venir en aide aux plus pauvres.

Nous saluons ces nouvelles dispositions illustrant la reconnaissance des efforts déployés en son temps par Jean FRANÇOIS-PONCET pour un meilleur partage des richesses entre les collectivités. Bien qu'il ne soit pas cité, chacun aura compris votre hommage implicite à un homme qui, toute sa vie, aura œuvré avec succès pour faire du Conseil général le moteur du Lot-et-Garonne. Soyez-en remercié.

Monsieur le Président, je salue également votre persévérance et votre abnégation. Il est en effet touchant de constater à quel point vous vous évertuez à défendre un Gouvernement en perte, dont même certains membres en viennent à douter des choix.

En bon petit soldat, vous êtes candidat à tous les dispositifs expérimentaux, même les plus farfelus. Et vous défendez, sabre au clair, une réforme territoriale, non seulement sans avenir, mais qui constitue, contrairement à ce que vous prétendez, un recul notable en termes de simplification et d'amélioration de l'action publique. Vous qui moquiez hier les soldats du sarkozisme, souffrez donc qu'aujourd'hui, la monnaie vous soit rendue.

Je souhaite que vos efforts se révèlent payants et que, s'ils n'aboutissent pas à améliorer la vie des Lot-et-Garonnais, ils vous permettent au moins de gagner vos galons au sein du Parti Socialiste. Nous avons, de ce point de vue, déploré que Madame Marisol TOURAINE, Ministre de la Santé, n'ait pas daigné vous recevoir en personne sur le dossier BMS-UPSA, pourtant essentiel pour le département. Cela démontre, hélas, que vous n'êtes pas récompensé de vos efforts. Nous le regrettons tous. Tant pour les perspectives de votre brillante carrière, mais convenez que c'est secondaire, que pour l'avenir des salariés d'UPSA qui méritent plus de considération de la part de votre Gouvernement.

Peut-être ne faudrait-il pas se contenter de discours zélés et passer aux actes, en appliquant concrètement et pas seulement partiellement, la politique prônée par le Président de la République.

Vous avez compris la volonté du Gouvernement de rééquilibrer les comptes publics en assommant les Français de prélèvements fiscaux. Vous êtes un précurseur en la matière, puisque votre arrivée a été marquée par l'augmentation des impôts de près de 15 %. Suivant cette ligne de conduite et faisant preuve d'une constance politique qui vous honore, vous vous apprêtez aujourd'hui à relever le plafond des droits de mutation alors que vous affirmez, au cours des diverses interviews, ou articles laudateurs, ne pas augmenter, cette année, les impôts directs sur les Lot-et-Garonnais.

Cependant, la hausse des droits de mutation induit celle, certes indirecte, du fardeau fiscal des Lot-et-Garonnais de plus de 4 millions d'euros. En effet, les ménages souhaitant devenir propriétaires, s'implanter durablement et construire leur avenir en Lot-et-Garonne subiront cette augmentation insidieuse. Par ricochet, cette hausse touchera les artisans du bâtiment, acteurs essentiels de l'économie lot-et-garonnaise.

Mais peut-être considérez-vous les personnes désirant devenir propriétaires comme des nantis et estimez-vous que les artisans du département ont suffisamment de travail ? Pour rappel, le 3^{ème} trimestre 2013 a connu un recul de 5 % de l'emploi dans ce secteur florissant du Lot-et-Garonne.

Il est cependant un pan de la politique gouvernementale que vous n'entendez pas appliquer : celle de la réduction des dépenses publiques.

Monsieur le Président, à aucun moment le terme « économies » ne figure dans vos

orientations budgétaires, à aucun moment la moindre réduction des dépenses de fonctionnement du département n'est envisagée.

Vous vous réjouissez d'une moindre hausse de ces dépenses, qui connaissent tout de même une augmentation de plus de 28 % depuis 2008. Mais peut-être n'avez-vous pas écouté le discours du Président de la République du 14 janvier dernier évoquant la réduction des dépenses publiques et la promesse d'une réduction de 50 milliards d'euros d'ici 2017 ?

Je suis surpris, Monsieur le Président, qu'en bon petit soldat, vous n'appliquiez pas à la lettre cette injonction présidentielle à la sobriété budgétaire, dont notre Département ne saurait s'exonérer.

La hausse des dépenses de fonctionnement que j'évoquais à l'instant serait acceptable si elle relevait simplement d'une augmentation des bénéficiaires des prestations sociales en Lot-et-Garonne. Nous notons malheureusement qu'elle correspond également à une hausse des charges de personnel : + 2 % en 2013 et + 3 % prévus en 2014.

À l'heure où nos concitoyens se serrent la ceinture et que de nombreuses administrations sont mises à la diète, votre politique, en contradiction avec le discours présidentiel, apparaît bien peu responsable aux yeux des Lot-et-Garonnais.

Il est également un autre domaine dans lequel votre propension au grand écart s'illustre à merveille : les dépenses d'investissement.

Constatant l'écart abyssal entre votre discours et la réalité des chiffres, je serais tenté de vous décerner « l'Oscar de la poudre aux yeux ». Selon vos propos, le Département ne cesse d'investir pour l'avenir des Lot-et-garonnais. Mais examinons les chiffres relatifs au budget primitif 2013. Vous vous félicitez d'un maintien du niveau élevé d'investissement et annoncez 81 millions d'euros de dépenses. Mais nous constatons aujourd'hui que celles-ci se sont élevées à 53 millions d'euros, affichant un écart supérieur à 28 millions d'euros, par rapport au budget primitif et surtout une baisse supérieure à 20 % par rapport à 2012.

Vous justifiez ce fléchissement par le moratoire sur la LGV Bordeaux-Tours. Mais le montant versé par le Conseil général s'élevait à 3 millions d'euros seulement et nous constatons une réduction drastique des dépenses d'investissement au cours de l'année 2013. Ces chiffres nous amènent à douter sérieusement de l'augmentation de l'investissement pompeusement annoncée dans les orientations 2014.

Monsieur le Président, nos dépenses d'investissement ont connu une baisse de 36 % entre 2008 et 2013. Cessez donc de mentir en affirmant que le Conseil général a investi pour l'avenir des Lot-et-Garonnais. Annoncer la vérité à nos concitoyens est essentiel pour la crédibilité de la classe politique.

À ce tableau bien sombre, il faut ajouter votre incapacité à endiguer l'endettement du département qui a progressé de 73 % depuis 2008 : une véritable explosion dont vous êtes responsable et qu'il est inutile de tenter de justifier par l'investissement en infrastructures.

Le plan de modernisation des routes, ce grand projet politique que vous annoncez en 2008 est resté lettre morte. Seule la moitié des sommes prévues a été investie pour les routes. Et la réalisation des déviations routières a pu être concrétisée grâce aux crédits initialement destinés aux routes, négligeant totalement le réseau secondaire.

Chers Collègues de la majorité, les effets d'annonce ont une durée de vie limitée. Qu'avez-vous donc maintenant inventé pour bercer d'illusions les Lot-et-Garonnais ?

Une telle déroute ne semble pas entacher pour autant votre triomphalisme et selon votre discours, tout va pour le mieux. Vos prévisions relatives à la dette, dont l'encours atteindra 237 millions d'euros en fin d'exercice 2014, seront étonnamment ramenées à 206 millions en 2015 : une véritable prouesse.

Cependant, nous avons sous les yeux le bilan de votre gestion :

- des dépenses de fonctionnement en hausse constante,
- des dépenses d'investissement qui, malgré vos acrobaties, continuent de baisser dangereusement,
- un endettement qui ne cesse de progresser.

Tout cela serait dérisoire si les Lot-et-Garonnais n'avaient pas à payer les conséquences de cette mauvaise gestion.

Monsieur le Président, Chers Collègues, je conclurai mon intervention, en commentant brièvement le programme d'actions que vous annoncez pour 2014 : rien de nouveau, de structurant ou qui pourrait susciter l'enthousiasme et l'espoir.

D'année en année, vous renouvez, sur un ton un peu docte, les mêmes engagements. Que changeront-ils dans la vie des Lot-et-Garonnais ? L'éternel développement des circuits courts, une mission sur le changement climatique dont nous connaissons déjà tous les conclusions, des aides techniques aux collectivités à défaut d'aides financières conséquentes, accompagnés d'un schéma supplémentaire – le schéma départemental d'accès aux services publics – dont nous espérons sincèrement qu'il connaîtra plus de succès que les précédents – les Lot-et-Garonnais en attendent encore désespérément les effets sur leur vie quotidienne.

Je souhaite simplement rappeler que votre schéma départemental de développement économique n'a pas freiné la destruction de centaines d'emplois, pas plus qu'il n'a empêché la fermeture de nombreuses entreprises.

Pourquoi ne pas envisager un schéma départemental de l'utilité des décisions publiques ? Vaste chantier qui, à coup sûr, rendrait sa crédibilité à la politique.

Enfin, je veux bien oublier les mots très durs et blessants que vous avez récemment employés à notre rencontre, mais le style reflète l'homme et l'homme s'est dévoilé. Vous nous avez qualifiés de déserteurs, de menteurs. Vous avez prétendu notre désintérêt pour les affaires du Département et avez affirmé que nous étions indignes de notre mandat d'élus. Mais les indignes se sont indignés, les déserteurs n'ont jamais quitté le terrain de l'honneur et du respect, les menteurs ne sont peut-être pas ceux que vous avez désignés.

Monsieur le Président, Chers Collègues, nous prenons acte des orientations budgétaires que vous nous présentez pour l'année 2014, des trompe-l'œil de votre politique, de la désinvolture avec laquelle vous tentez de camoufler la réalité des chiffres, de l'échec que vous n'assumez pas et dont les Lot-et-Garonnais seront seuls juges.

Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, à la liste des remerciements que vous avez adressés aux différents services pour l'aide qu'ils ont apportée lors des inondations, je souhaite ajouter le personnel de réserve communal de sécurité civile qui s'est également mobilisé pendant ces quelques jours.

Mes Chers Collègues, au-delà des propos de notre Collègue de l'opposition, le rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté aujourd'hui révèle une situation moins difficile que celle que nous connaissions il y a un an. Comme Monsieur le Président l'a souligné dans son propos introductif, faire du Département un acteur territorial incontesté relève de la volonté du Gouvernement.

Notre situation financière s'améliore, et c'est le résultat de nombreux efforts et d'une gestion rigoureuse et exemplaire. Sans un personnel et une administration efficaces et réactifs, nous n'aurions pu relever un tel défi. Au nom de mes Collègues de la majorité départementale, je tiens ici à saluer leur travail et à les remercier pour leur engagement au service des Lot-et-Garonnais.

Nous avançons donc dans un cadre financier maîtrisé, nous investissons pour l'avenir et, quoi que vous puissiez affirmer, nous continuons d'investir et de mener à bien nos projets politiques.

Monsieur MERLY, j'ai entendu vos propos partisans, auxquels nous sommes habitués, mais l'absence de proposition de votre part m'amène à m'interroger. Que souhaitez-vous réellement pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais ?

Fidèles à leurs habitudes, nos Collègues de l'opposition, et en particulier Monsieur MERLY, se complaisent dans la caricature et la stigmatisation de Monsieur le Président.

De notre côté, fidèles à nos valeurs et respectueux du mandat que nous ont confié nos concitoyens, nous travaillons à construire un meilleur Département pour demain.

De ce rapport d'orientations budgétaires, je retiens également l'ensemble des propositions et des projets que nous formulons. Nous ne vous proposons pas simplement une discussion autour de chiffres, mais un projet politique pour le Lot-et-Garonne.

J'aimerais, mes Chers Collègues, mettre l'accent sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, il convient d'attirer votre attention sur tout un pan de notre action pour cette année 2014. L'amélioration des services publics, leur accès, leur disponibilité, leur présence territoriale.

Pendant dix ans, bon nombre de services publics ont été supprimés sur l'ensemble de nos territoires ruraux. Dix années durant lesquelles le silence de l'opposition respirait son consentement. Je garde en mémoire les motions déposées par notre groupe pour défendre la présence de nos trésoreries, des gendarmeries, du tribunal et des agences postales dans nos cantons. Je me souviens également de notre soutien aux usagers, aux maires des communes touchées, tandis que l'opposition se contentait de regarder le Gouvernement démanteler les territoires ruraux.

Nous assumons le rôle du Département, nous devons reconstruire et repenser la présence des services publics dans nos cantons. Nous lancerons donc un schéma départemental d'accès aux services publics avec l'ensemble des acteurs territoriaux, les citoyens, ainsi que tous les opérateurs publics ou privés assumant une mission de service public.

Parallèlement nous engagerons le Conseil général dans un projet d'administration départementale afin de consolider et d'optimiser notre fonctionnement.

Quoi qu'en dise l'opposition départementale, dans la droite lignée de nos engagements de 2008, et comme l'ont souhaité les Lot-et-Garonnais en 2011, nous poursuivons notre mission : rassembler les Hommes pour fédérer les Territoires.

Vous l'aurez compris, la vitalité des territoires constitue une véritable préoccupation pour

notre majorité. Sans service public, il n'y a pas de dynamisme. Sans dynamisme, l'avenir pour un tissu économique local fort n'existe pas.

Monsieur MERLY, vous devriez engager une discussion avec les chefs d'entreprises et leur demander s'ils apprécient ou non le travail d'accompagnement que nous effectuons à leurs côtés.

Mes Chers Collègues, le Département a toujours soutenu les communes. Du fait de la dominante rurale de notre territoire, nos services constituent parfois un véritable appui technique et juridique. La disparition de l'ATESAT (assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) programmée pour cette année va provoquer un vide. C'est également pour cette raison que nous allons proposer une mission d'accompagnement à l'ensemble des communes, afin de leur apporter le conseil dont elles ont besoin dans le cadre de leurs investissements.

Il nous revient donc la responsabilité d'assumer notre rôle d'acteur territorial. C'est pourquoi, nous vous proposerons de créer une mission d'ingénierie publique. Elle constituera un support technique, budgétaire et administratif pour les maires qui ne disposent pas toujours de compétences en interne.

Comme vous pouvez le constater, nous restons aux côtés des Lot-et-Garonnais et des communes du Département. Nous renforçons ce lien, car le Conseil général se doit de rétablir une certaine équité et d'assurer la solidarité territoriale telle que la loi le prévoit.

Mes Chers Collègues, j'ai entendu vos propos sur la dette, vous nous accusez de l'avoir fait exploser. Je vous appelle à plus de mesure, de lucidité et surtout d'honnêteté intellectuelle. Notre Département est certes endetté, mais vous omettez de citer dans vos propos ou dans vos publications les éléments suivants :

1. Notre Département présente un niveau d'endettement identique à celui des départements de notre strate,
2. Notre département rural présente un besoin élevé d'équipements – routes, EHPAD, collèges – mais aucune métropole ne peut investir à sa place,
3. La dette a été contractée pour aider les communes et les intercommunalités à investir.

Vous ne pouvez d'un côté nous reprocher d'abandonner les communes et, dans le même temps, critiquer notre dette dont une bonne partie s'explique par notre volonté de maintenir une équité et une solidarité territoriale.

Pourquoi, contracter de la dette ?

- Pour rendre notre territoire attractif,
- Pour être aux côtés de nos entrepreneurs-créateurs d'emplois,
- Pour permettre à nos entreprises de se développer,
- Pour faire de notre Département un territoire administratif plus juste et plus solidaire.

Vous nous reprochez de ne pas investir suffisamment pour le territoire. Reportez-vous au tableau que nous vous avons présenté et où figurent les chiffres des investissements. Sur 6 années de gestion respective – la vôtre, puis la nôtre – vous constaterez un écart de 60 millions d'euros.

Votre manque de rigueur m'interpelle sur votre capacité à analyser les chiffres de notre collectivité et je souhaite que vous ne fassiez pas de même dans les collectivités que vous gérez.

La politique partisane doit cesser.

Peut-être vais-je me répéter, mais nous sommes à votre écoute et nous attendons vos propositions en faveur du développement de notre Département.

Je vous remercie.

M. CALMETTE. – Mes Chers Collègues, Monsieur le Président,

Vous avez fort bien décrit les grandes lignes de notre politique budgétaire pour 2014. Je veux pour ma part donner l'éclairage ou l'analyse qui est la mienne à nos discussions : le point de vue du terrain, le point de vue de la ruralité et des citoyens qui y vivent.

Ma commune n'est pas une métropole, cela va sans dire. Mon canton est parmi les plus ruraux que compte notre Département, lequel est historiquement rural. Aussi me suis-je interrogé sur ce qui, dans ces orientations budgétaires, répondait aux besoins des territoires tels que le mien. Je pourrais ainsi savoir si ces orientations budgétaires répondent aux besoins des villages et des campagnes de Lot-et-Garonne.

Qu'en sera-t-il des aides aux communes ? Elles seront maintenues, qu'il s'agisse de l'aide aux bâtiments communaux, aux monuments historiques, à l'assainissement des eaux usées ou aux voiries rurales. Le fonds territorial qui accompagne la politique de développement rural de l'Union Européenne sera lui aussi prolongé, avec l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme. J'ajoute que, depuis maintenant 5 ans, nous redistribuons aux communes le produit des taxes additionnelles au droit d'enregistrement, comme le stipule la loi. Par ce biais, ce sont 18 millions d'euros que nous avons attribués aux communes entre 2009 et 2013. Auparavant, elles en étaient injustement privées. Elles en ont lourdement et durement pâti.

Qu'en sera-t-il des routes départementales ? Leur entretien sera renforcé de deux façons. D'abord parce que la déviation de Villeneuve – si longtemps attendue – est enfin achevée et qu'à crédits constants, nous pourrions ainsi redéployer 9 millions d'euros sur l'entretien courant du réseau. Nos dépenses totales de voirie atteindront ainsi 21 millions d'euros dont 75 % iront à l'amélioration du réseau existant. Cela concernera en priorité les axes routiers ruraux. S'ajoute une mesure importante que nous exposerons dans le détail lors du budget primitif : l'internalisation des équipes du parc routier qui se soldera par davantage de travaux d'enduits superficiels, davantage de peintures, davantage de vigilance sur les petits détails qui embarrassent parfois le quotidien des automobilistes.

Qu'en sera-t-il des petites entreprises et des exploitations agricoles qui constituent le cœur du tissu économique rural ? Là encore, budgets préservés.

En agriculture, les aides pour l'installation, l'irrigation et les mises aux normes diverses seront maintenues.

S'agissant des TPE, les régimes d'aide à l'investissement seront poursuivis. De même que le Tremplin Rural qui contribue, chaque année, à l'installation de plus d'une centaine d'artisans et de commerçants.

Qu'en sera-t-il de ce vaste gisement d'emplois locaux qu'est la prise en charge des personnes âgées dépendantes ? Dans mon canton, le soutien aux personnes âgées dépendantes représente le premier employeur. Entre l'association d'aide à domicile et la maison de retraite, ce sont plus de 100 emplois que le Conseil général permet de financer par l'APA, la PCH, l'Aide Sociale à l'Hébergement.

Nos orientations, en budgétant des tarifs adaptés, permettront de conforter ces services. Ce sont 1,5 million d'euros supplémentaires qui seront dédiés aux personnes âgées, portant notre politique à 61 millions d'euros.

Qu'en sera-t-il de l'Éducation qui constitue la clé de voûte de l'avenir de nos territoires ? Les budgets des collèges suivront l'inflation et la gratuité des transports scolaires sera maintenue tout en finançant les circuits nouveaux liés au nouveau temps scolaire en primaire. Idem pour les investissements dans les bâtiments et les achats de matériel. Je pourrais multiplier les exemples.

Je vous dis tout cela, mes Chers Collègues, non pas pour faire l'apologie du Conseil général, dont personne ici ne conteste l'utilité collective. Je vous dis tout cela, parce que les évidences que je viens d'évoquer auraient pu ne plus en être. Car toutes ces politiques, toutes ces interventions auraient pu se voir amputées, interrompues ou rognées sans :

- une gestion rigoureuse que nous nous sommes imposés,
- le regain du soutien de l'État prévu en faveur des Conseils généraux par la loi de finances pour 2014, soutien tant attendu et enfin obtenu.

Il y a encore dix-huit mois de cela, nous peinions à croire que nos politiques pourraient être préservées. Je ne me résolvais pas à accepter, non seulement des réductions de programmes, et encore moins la suppression de certains régimes. Force est aujourd'hui de constater qu'elles le sont, parce qu'un Gouvernement courageux a décidé que les départements n'appartenaient pas au passé.

Plus encore, nous pourrons développer de nouveaux projets ou de nouvelles méthodes directement orientées en faveur des zones rurales : le schéma d'accès aux services publics, l'aide technique aux petites collectivités, l'amélioration de l'habitat privé, la revitalisation des cœurs de bourgs ruraux – à Monflanquin, on connaît le sujet – ou encore le très haut débit où nous allons pouvoir passer aux travaux pratiques, dès lors qu'est créé le syndicat départemental compétent – Lot-et-Garonne numérique.

Croyez en un modeste élu rural, Monsieur le Président, ces orientations budgétaires sont pleines d'espoir et de promesses pour l'avenir des territoires de Lot-et-Garonne !

L'un d'entre nous préconisait, voici quelques mois, une greffe de cœur plutôt que de l'aspirine... finalement, en termes budgétaires, le Département n'aura eu à subir ni l'un ni l'autre. Son budget est vraiment porteur d'espoir.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, Mes Chers Collègues, nous assistons au Débat d'Orientations Budgétaires et nous serons sans doute plus précis lors de la présentation du budget primitif au mois de mars.

Aujourd'hui le problème du Conseil général consiste à résister face à l'augmentation très nette des allocations de solidarité nationale et notamment l'APA, la PCH, le RSA.

Cependant, tous les critères de gestion sont aujourd'hui – comme l'an dernier – dans le rouge, qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement, d'investissement, et d'encours de dettes.

Monsieur le Président, vous essayez de nous rassurer en invoquant les fonds de péréquation. Mais je doute que ces fonds constituent la solution salvatrice.

1. S'agissant du fonds de péréquation vertical, émanant de l'État, votre discours est en dissonance avec celui de l'État qui annonce une diminution de l'aide aux collectivités locales.
2. Le fonds de péréquation horizontal est conditionné à la générosité des autres collectivités, qui connaissent également des difficultés.
3. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue le point crucial, le plus difficile à mettre en œuvre au sein de nos collectivités, mairies ou Conseil général.

En effet, la maîtrise des dépenses dépend de celle de la masse salariale et dans cette optique, je souhaiterais connaître le pourcentage d'emplois maintenus sur le nombre de départs à la retraite des agents territoriaux du Conseil général.

M. LORENZON. – Monsieur le Président, vous nous annoncez une amélioration de la situation financière, et il est vrai que l'addition de la section de fonctionnement à la section d'investissement donne un résultat prévisionnel 2013 à peu près équilibré. Néanmoins, ce résultat ne permettra pas d'autofinancer les investissements nécessaires pour que notre Département continue à se développer de manière satisfaisante sans recourir à l'emprunt.

Certes, la péréquation entre les départements riches et pauvres devrait constituer une ressource précieuse, mais des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement plus drastiques semblent nécessaires afin de pouvoir financer les investissements productifs.

Je vous remercie.

M. LUSSAGNET. – Monsieur MERLY a souligné le fait que ce document d'orientations budgétaires ne présentait aucune donnée relative aux économies. J'avais d'ailleurs également remarqué cette lacune, grave et historique et je l'ai évoquée à plusieurs reprises et notamment lors de la dernière commission permanente. Vous laissez filer les dépenses et vous n'osez pas couper dans celles qui sont inutiles.

Les aides supplémentaires exceptionnelles de l'État vous ont-elles anesthésié ? Car vous ne respectez pas les consignes du Président de la République que vous affirmez cependant avoir écouté. Mais les avez-vous entendues ?

Je souhaite savoir quand sera mise en œuvre une politique d'économie ou de report de dépenses – même temporaire – en attendant la fin de la crise ?

M. MERLY. – Monsieur le Président, en qualité de bon soldat, vous disposez vous-même de bons soldats dans cette Assemblée et j'ai bien écouté les éloges prononcés par Messieurs BILIRIT et CALMETTE.

Ce dernier a seulement énuméré les interventions du Conseil général qui, aujourd'hui comme hier, sont à l'ordre du jour de son fonctionnement.

Nous avons une lecture différente de la vôtre des équilibres budgétaires du Conseil général. Vous avez évoqué les départements, mais que deviendront-ils ? En effet, cette structure territoriale est aujourd'hui remise en cause par des élus de zones rurales, notamment issus de la majorité. Faire preuve d'humilité, de modestie et d'écoute en la matière est donc indispensable.

Je souhaite indiquer à Monsieur BILIRIT que je suis aussi rigoureux que lui dans la gestion des collectivités dont j'ai la charge. Gestion dont pourraient s'inspirer nombre d'autres territoires administratifs.

M. HOCQUELET. – Monsieur le Président, pour faire suite à l'intervention de Monsieur CHOLLET, j'ai bien entendu qu'il fallait réduire les dépenses de fonctionnement, malgré la difficulté de l'exercice. J'ai bien compris qu'il liait cette réduction à celle de la masse salariale, selon les termes qu'il a employés et il s'est enquis du nombre de remplacements suite aux départs en retraite.

Ma réponse s'appuie sur 2 points :

1. Monsieur le Président a indiqué dans son intervention que les dépenses de personnel étaient parmi les plus faibles des départements de notre strate. Comment faire moins dans cette configuration ?
2. Le personnel – même s'il est considéré comme une charge sur le budget – est utile. Dans le cadre de l'action sociale, ce dernier œuvre auprès des personnes en difficulté. L'investissement dans les moyens humains a pour but de favoriser l'insertion, ce qui constitue un objectif positif pour la collectivité.

Il faut donc éviter tout discours réducteur et comparer plutôt l'impact des dépenses de personnel sur la masse des dépenses de fonctionnement.

M. BARBE. – Monsieur le Président, Monsieur CHOLLET a évoqué l'APA, la PCH et le RSA et a indiqué l'explosion de ces 3 postes de dépenses.

S'agissant du RSA, l'augmentation est avérée. Mais je tiens à préciser qu'en ce qui concerne l'APA et la PCH, même si la dépense est lourde, elle est maîtrisée et ne connaît aucune explosion, grâce au personnel qui permet de générer des économies.

M. PARAILLOUS. – Monsieur le Président, dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, je souhaite évoquer les 120 000 euros que vous comptez affecter à l'application de la réforme des rythmes scolaires, que vous défendez en bon petit soldat de la « Hollande ».

Si quelqu'un doit me répondre tout à l'heure, je souhaiterais qu'il s'agisse d'un enseignant et non pas d'une personne qui ignore ce métier.

M. BORIE – Désolé, je ne suis qu'un ouvrier et je ne connais rien à rien...

Échanges dans la salle : Monsieur le Président intervient pour faire revenir le silence

M. PARAILLOUS. – J'ai en effet remarqué que lorsque Messieurs BARBE, HOCQUELET ou CHOLLET parlaient de médecine, personne ne les contredisait.

En revanche, l'enseignement semble être une discipline connue de tous et même mieux que celui qui y a consacré sa vie.

Je ne méprise personne et, Cher Collègue, si vous me parlez de l'usine où vous travaillez, c'est avec le plus grand respect que je vous écouterai.

En qualité d'enseignant, je souhaite donc vous exposer mon point de vue. Tant que le temps scolaire sera consacré à inculquer aux enfants des notions à caractère idéologique plutôt qu'à l'enseignement des fondamentaux, je me refuserai à voter des crédits et à prendre au sérieux ce projet de refondation de l'école.

Je tiens à préciser que je ne cautionne nullement les rumeurs infondées qui circulent en ce moment.

(brouhaha dans la salle)

Pour appuyer mes propos, je vais lire l'éditorial de Bruno DIVE tiré du journal Sud-Ouest de ce matin : « *L'école doit-elle vraiment lancer un enseignement contre les stéréotypes concernant la différence des sexes ? Est-ce bien la priorité quand un quart des élèves arrivant en 6^{ème} sait à peine lire et écrire ?* »

À l'instar des activités de l'après-midi, ceci constitue un grief, parmi d'autres, que je formule contre cette réforme des rythmes scolaires. Mais penser aux priorités de l'enseignement est indispensable et affecter 120 000 euros à cette réforme ne correspond pas aux priorités que je conçois pour l'école.

Mes propos n'ont aucune teneur scandaleuse et si j'ai pu blesser en quelque manière que ce soit mon collègue, je lui présente mes excuses.

M. BORIE. – Je souhaite rebondir sur les propos de Monsieur PARAILLOUS et lui indiquer que les départements doivent faire appliquer la loi qui a été votée, au mieux dans l'intérêt des enfants. Nous devons remplir notre mission d'organisateur des transports scolaires, notamment si les activités périscolaires ont lieu après la classe.

Je ne donnerai aucune leçon à Monsieur PARAILLOUS, mais en qualité de Maire, j'ai mis en place ces fameux rythmes scolaires, tant décriés, mais auxquels je crois. Cette réforme a notamment permis de rassembler les enseignants, les parents d'élèves et le Conseil municipal autour d'une même table.

Si le recrutement du personnel compétent s'est révélé quelque peu compliqué, après 6 mois d'expérimentation, 90 % des parents dont les enfants fréquentent ces activités se disent plutôt satisfaits.

Cette mise en place sera obligatoire pour l'ensemble des communes à la rentrée prochaine et de notre côté, nous apporterons les améliorations nécessaires.

Je juge ce système intéressant pour les élèves, notamment pour ceux qui n'ont pas toujours les moyens de fréquenter des clubs de sport ou d'avoir accès à des activités artistiques ou ludiques.

M. DE LAPEYRIERE. – Monsieur le Président, peut-être me suis-je trompé, mais je croyais assister à des Débats d'Orientations Budgétaires et j'assiste à une session traitant des « satisfactions budgétaires ».

Monsieur le Président, les mots ont-ils encore un sens pour vous ? Utilisez-vous la méthode Coué ? Vos propos font état d'optimisme, de confiance et de détermination : vous dites que tout va bien. Mais je ne comprends pas ce décalage entre votre description de la situation et la réalité que je peux constater à l'occasion de mes déplacements dans le Département ou de mes rencontres avec la population.

Vous auriez dû faire preuve de plus de retenue dans vos déclarations vis-à-vis de tous ceux qui, dans le Département, sont en grande difficulté. Non, le Département ne se porte pas bien.

Le chômage connaît, certes, un recul de 0,2 %, mais ce n'est pas suffisant. Et l'amélioration des finances est due à une péréquation, dont je me réjouis également. Mais notre Département reste l'un des plus pauvres de France.

Vous évoquez la confiance en la jeunesse. Mais n'est-ce pas une formule toute faite ? Vous vous obstinez à soutenir le Gouvernement englué dans ses difficultés. Faites-vous confiance à un Président de la République dont la cote de popularité est inférieure à celle de n'importe quel autre Président ?

Monsieur le Président, je vous demande de faire preuve de décence et de justice. Vous vous êtes félicité des contournements d'Agen, de Villeneuve et de Marmande. Vous les avez effectivement financés, mais n'oubliez pas qu'ils ont été initiés par notre majorité. Et il est important de le souligner.

Vous avez aidé au développement de l'Agropôle, des pôles de Marmande Sud à Samazan et de la Confluence à Damazan et je m'en réjouis, mais je vous rappelle qu'ils ont été initiés par notre majorité.

Le collège de Monflanquin constitue une belle réussite, initiée par notre majorité.

Vous affirmez que nous manquons d'idées, mais vous poursuivez les projets que nous avons débutés. Vous devriez donc faire preuve de plus de modération dans vos propos.

Monsieur le Président, l'état des routes du Département se dégrade et n'appelle pas à l'autosatisfaction.

Enfin, je souhaite à nouveau poser la question soulevée par Monsieur CHOLLET : quel est le taux de renouvellement des agents du Conseil général ?

Mme SALLES. – Monsieur le Président, je ne veux pas empiéter sur votre intervention et je pense que vous aurez beaucoup à répondre à nos collègues. Je voudrais juste apporter quelques précisions par rapport au personnel, car je constate qu'il s'agit toujours de la pierre d'achoppement, certains de nos collègues l'estimant être une variable d'ajustement, sans tenir compte d'ailleurs des politiques en place et des besoins exprimés par nos concitoyens, ce qui m'étonne toujours un peu.

Je voudrais que l'on distingue bien l'augmentation du nombre d'agents de l'augmentation de la masse salariale, car ce n'est pas forcément la même chose. En ce qui concerne les agents, je tiens à dire à l'ensemble de mes collègues qu'après les transferts que nous avons dû absorber dans notre collectivité – qui nous étaient imposés par l'État – et tout en respectant les politiques que nous avons votées, nous avons le souci d'une gestion au plus près de l'évolution du nombre d'agents dans notre collectivité.

Depuis trois ans, le nombre de postes pourvus est à la baisse parce que nous savons qu'il faut être le plus précis sur cet aspect. Je parle bien des effectifs pourvus, rémunérés, et non pas des effectifs budgétaires parce que là aussi, il peut parfois y avoir une confusion dans l'esprit de certains de nos collègues.

Si nous comparons de BP à BP, pour le BP 2012, l'effectif pourvu était de 1 328 agents, 1 312 pour le BP 2013 et nous passerons en dessous de 1 300 en 2014. Cela signifie que nous essayons de renouveler les agents partant à la retraite (32 en 2013), au moins un pour deux et nous faisons surtout un effort sur le redéploiement dans cette collectivité. Je crois que nous avons beaucoup insisté sur cette notion, car nous devons encore répondre à certains besoins, je pense notamment à la Direction de la Vie Sociale, à l'Aide Sociale à l'Enfance où les besoins sont exprimés et réels. La responsabilité de notre collectivité est de répondre à ces éléments.

Il est donc faux de dire que le nombre d'agents est en augmentation. La masse salariale croît parce que nous sommes contraints : si une augmentation de cotisations est votée – comme Monsieur BORIE le disait tout à l'heure pour l'application des rythmes scolaires – nous devons l'appliquer.

Mesdames, Messieurs, si vous ne voulez pas que les agents aient un déroulement de carrière dans cette collectivité, dites-le, et si vous redevenez majoritaires, vous bloquerez tous les avancements et toutes les promotions. Il n'y aura pas d'augmentation de salaire, je rappelle que pour les fonctions publiques, le point est gelé depuis maintenant trois ans et que nous nous dirigeons vers une quatrième année. Il ne s'agit donc pas d'augmentations de salaire en soi, mais d'augmentations liées à des déroulements de carrière, et j'ose espérer que nous pourrions au moins trouver un accord là-dessus pour qu'ils puissent se poursuivre dans notre collectivité. Sans cela, je ne sais pas quelle serait l'attitude de nos agents.

Je crois qu'il convient de bien différencier sur l'augmentation de la masse salariale, une augmentation due à un recrutement supplémentaire de notre collectivité – ce qui n'est pas le cas – et une augmentation de la masse salariale, liée à des contraintes. Sachez, Mesdames et Messieurs, que pour la plupart, les augmentations se font dans le strict respect des réglementations adoptées.

Je tenais à le préciser et je voudrais que ces deux aspects du nombre d'agents et de la masse salariale soient bien clairs pour tous mes Collègues.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Tout d'abord, malgré tout une certaine satisfaction d'avoir été depuis bon nombre d'années – et quel que soit le Gouvernement, d'ailleurs – en première ligne pour demander une meilleure compensation de l'État et que la péréquation entre départements les plus défavorisés et les plus riches puisse être mise en place. Je crois que le fait que ces mesures aient été prises nous permettent d'avoir une meilleure retombée dans ce domaine et est une bonne chose, il faut le dire puisque nous avons tous, en fonction des majorités, assez râlé sur cette question de l'engagement de l'État.

Nous sommes tous dans cette salle des élus départementaux, mais également pour la plupart, des maires ou d'anciens maires. Nous avons donc une petite habitude de la gestion des collectivités, que ce soit un village ou une ville un peu plus importante. Finalement, je trouve qu'il existe un certain consensus dans cette salle, tant que l'on parle des idées en général. Nous sommes tous d'accord pour limiter l'impôt au maximum, je crois que si nous faisons voter, nous aurions une unanimité.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il convient de faire des économies partout où nous le pouvons. Nous sommes tous d'accord pour limiter l'endettement, voire se désendetter. Nous sommes tous d'accord pour faire plus, Président, sur les routes, dans les collèges, pour le

développement économique, pour l'agriculture. Jusque-là, nous sommes tous d'accord.

Les choses se compliquent – et nous le vivons dans nos communes lorsque nous mettons en place nos budgets municipaux – lorsqu'il s'agit de savoir où limiter l'impôt, où placer l'investissement et comment réduire nos dépenses.

J'aimerais demander à nos collègues de l'opposition, cela nous aiderait, de nous dire très précisément s'il faut réduire du personnel, où devons-nous le faire et quel service a trop d'effectifs. S'il faut réduire l'investissement, que l'on nous dise très précisément quel poste doit être visé. Il y a les enveloppes, nous allons vers le budget. Et que l'on puisse effectivement, Président, utiliser les bonnes idées de l'opposition en termes d'économies, de meilleur investissement, de désendettement, pour le mettre en application au prochain budget.

Je peux vous assurer que si les propositions sont bonnes, et je n'en doute pas, je les prendrai avec plaisir, je pense que la majorité pourra s'en emparer pour faire le budget idéal, qui pourrait d'ailleurs être voté à l'unanimité, dans la mesure où nous prendrions en compte les mesures de réduction du personnel, des dépenses, des enveloppes, de limitation de l'impôt, etc.

J'aimerais qu'ils nous remettent un document précis sur ces questions.

Mme DREUX. – Merci, Monsieur le Président. Nous sommes, les uns et les autres, interpellés en tant qu'élus représentant cette Assemblée sur de multiples sujets. Depuis quelques mois, plusieurs personnes m'ont demandé de bien vouloir vérifier leur dossier d'APA. Les services me répondent avec la plus grande diligence, avec la plus grande efficacité, mais vous nous parlez de maîtrise de la dépense sur ce dossier, et j'avoue que je ne sais que répondre à une personne aveugle qui s'est vue supprimer 20 % de ses heures, de même à une personne en GIR3 qui repasse en GIR4, mais qui a vieilli entretemps.

La décision dépend des personnes qui viennent à domicile et qui examinent tout à fait professionnellement les personnes concernées, mais pourrions-nous avoir des statistiques sur l'évolution du nombre de demandes, sur le nombre de cas ayant vu leur quota d'heures baisser ? Pourrions-nous avoir une vue d'ensemble du dossier pour mieux le comprendre et savoir peut-être un peu mieux y répondre ? Je vous remercie.

M. LUSSAGNET. – Je réponds à Marie-France SALLES. Je vais essayer d'être objectif, comme nous devons tous l'être ici. À son crédit, il est vrai que ces deux ou trois dernières années, les embauches ont été stabilisées. Il y en a effectivement eu un peu, mais les choses se sont calmées par rapport à la frénésie de 2008 – le mot est un peu fort, mais je n'en ai pas d'autres. Lorsque je la dénonçais, on me traitait de menteur. Il faut souligner que le gros des transferts avait été fait. Certaines embauches étaient dues aux transferts au-delà de 2008, mais pas d'autres. Les collègues avaient commencé bien avant 2008, si mes souvenirs sont exacts, nous avons déjà transféré 175 personnes de l'État. Il y en a eu d'autres, mais il est vrai que vous avez rectifié le tir. À une époque, je m'inquiétais beaucoup.

M. BARBE. – Oui, Monsieur le Président, je comprends les propos de Madame DREUX, mais je suis tout de même obligé de répondre : il ne s'agit pas d'économies ou de fin de plan, mais d'un réajustement qui, au cas par cas, peut parfois sembler délicat, comme vous l'avez décrit, mais en d'autres temps, les plans APA ont été attribués avec des critères un peu moins ajustés. Je suis très vigilant à ce que les cas dont vous nous parlez soient revus au plus près, afin de ne pas créer de situations délicates comme celles que vous décrivez.

Au-delà de cela, l'APA dans sa globalité est parfaitement maintenue. Comme vous l'avez parfaitement dit, les services s'appliquent à faire un excellent travail, que ce soit au niveau de l'évaluation de l'infirmière qui « GIRE » la personne, ou que ce soit les assistantes sociales dédiées qui créent le plan. Tout cela est fait à la perfection et c'est de cela que peuvent paradoxalement survenir certains cas inverses de ce que l'on pourrait attendre.

Je vous remercie donc, Chers Collègues, comme vient de le faire Madame DREUX, de remonter aux services ce qui vous paraît paradoxal.

Ceci étant, la stricte application de ce qu'est l'APA aujourd'hui amène parfois à cela. Je le répète, je suis extrêmement vigilant à ce que ce genre de situation soit le moins rencontré possible, mais cela peut encore exister. N'y voyez pas de mauvaises intentions de la part des services, à l'inverse de ce qu'a dit Monsieur CHOLLET, il ne s'agit pas d'économies drastiques sur la gestion de l'APA, il s'agit d'une forte maîtrise des dépenses, mieux compensée. Ce n'est pas parce que la dépense est mieux compensée en 2014 parce qu'un fonds de péréquation fait que nous aurons un différentiel moins important, que cela changera grand-chose dans le fait que nous allons maintenir une maîtrise de cette dépense. Il s'agit simplement, au bout d'un certain nombre d'années d'existence de l'APA, d'une meilleure application de ce qu'elle est exactement, dans les textes, dans son fonctionnement, ainsi que dans son évaluation.

Je le répète, des évaluations ont par le passé pu amener à un différentiel, malgré les années qui se sont accumulées par-dessus. Cela fait bizarre, mais soyez en certains, je suis vigilant à ce que ces dossiers soient les moins nombreux.

M. MERLY. – Oui, Monsieur le Président, tout d'abord pour dire, sans démagogie, que nous sommes favorables à la rigueur que nous avons appelée de nos vœux dans bien des domaines, y compris sur l'APA. Je constate simplement que vous êtes plus rigoureux dans la majorité que lorsque vous étiez dans l'opposition. Vous appeliez en effet à la dépense avec beaucoup de générosité. Ce n'est pas la même chose lorsque l'on est aux affaires et que l'on doit les gérer.

En matière de gestion de l'APA, je ne dis pas que vous êtes rigoureux, je dis que nous sommes favorables à ce que les choses soient faites avec rigueur, parce que ce sont des fonds publics. Nous sommes d'accord là-dessus, voyez donc que nous ne sommes pas en position de démagogue. Nous constatons simplement que des plans d'aide ont été réduits de manière drastique. Si vous estimez que c'est justifié, nous ne vous en ferons pas le procès, nous vous faisons confiance, mais c'est un fait.

J'écoutais un peu nos débats, Monsieur le Président, je me disais que les internautes nous écoutaient également, et m'interrogeais sur la portée de tout ce que nous pouvons dire. L'essentiel des directives qui comptent actuellement nous vient de l'Europe, abondamment relayées, parfois avec beaucoup de zèle, par le national, et nous débattons, nous continuons à débattre. Vous trouvez que vous travaillez bien, nous pensons que vous pourriez travailler mieux et je me demande quelle est la portée de tout cela.

Après quelques années passées ici à observer les réalités de la vie publique, je me dis que l'essentiel est ailleurs. Je me dis, Monsieur le Président, que les vraies questions sont : « Qu'est-ce que l'entreprise ? », « Qu'est-ce que l'esprit d'entreprise ? », « Qu'est-ce que la famille ? », « Qu'est-ce que la solidarité ? » Ce sont là des questions dont nous devons rediscuter sur le fond, avec de nouvelles définitions, si nous voulons parler sérieusement de tous les problèmes que nous mettons aujourd'hui sur la table.

Nous pouvons effectivement nous envoyer des chiffres à la figure, des appréciations, qui sont ce qu'elles sont. Vous défendez votre politique avec énergie, chacun peut le comprendre, nous

avons une autre lecture de la manière dont vous gérez le Département, mais vous ne m'empêchez pas de penser que les problèmes sont aussi ailleurs et qu'il s'agit de problèmes au moins nationaux. Vous avez longuement fait allusion à la politique nationale et européenne et je dirais que tant que nous n'aurons pas réglé ces problèmes de fond sur la société que nous voulons, sur les priorités de cette société, nos débats seront quelque peu dérisoires.

M. DE LAPEYRIERE. – Je ne sais pas si vous alliez conclure, Monsieur le Président, mais je voulais vous rappeler que nous avons été, voici quelques années de cela, victimes d'un retrait de délégation au MIN d'Agen parce que nous avons à l'époque dénoncé une magouille consistant à vouloir placer un président là où il ne devait pas être. Souvenez-vous, Monsieur le Président, nous l'avons fait condamner par le Tribunal de Commerce et cela nous a valu de nous voir retirer notre délégation.

Je voudrais savoir pourquoi vous avez retiré la délégation à notre Président de la Commission des Finances ? Aujourd'hui, si j'ai bien compris, notre collègue n'en est plus Président et j'aimerais savoir pourquoi.

M. LUSSAGNET. – Nous ne nous sommes pas concertés avec Michel DE LAPEYRIERE, mais la question est la même. Nous avons appris que vous avez retiré délégation au Président de la Commission des finances de notre Assemblée, pourtant tout à fait compétent. Nous le regrettons, je le regrette en tout cas. Qu'en est-il ?

M. le PRÉSIDENT. – Mes Chers Collègues, je vais conclure. Vous avez démarré en parlant de « conforme », Monsieur MERLY, j'ai effectivement le sentiment, au travers de votre intervention, d'avoir la copie conforme de la précédente. Vous devriez être moins déprimé que cela, Monsieur MERLY. Nous sommes là pour débattre, vous dites que les vrais débats nous dépassent, or, nous gérons 400 millions d'euros en Lot-et-Garonne et il y a de quoi débattre. L'enjeu d'un Débat d'Orientations Budgétaires est justement de débattre sur la manière dont ces énormes sommes sont utilisées.

Elles ne le sont pas bien, nous dit l'Opposition, mais elle ne nous dit pas comment faire. L'Opposition déclare qu'il convient de faire des économies, nous y sommes accoutumés, mais les litanies, les incantations sont inutiles. Notre débat pourrait être un peu plus vivant si l'Opposition était, par exemple, en capacité de nous dire qu'il convient d'investir tant de millions de plus sur les routes, à tel endroit. Elle nous dit que nous gérons bien l'APA, mais que nous devenons un peu trop rigoureux. Je rappelle que sur l'APA, les taux de rejets sont identiques et que le taux de croissance des effectifs est encore à 1 %.

Je vous dis tout cela pour couper court au discours visant à observer que nous ne parlons pas d'économies dans notre projet. Nous ne faisons pourtant que cela. Vous voyez très bien avec l'APA qu'en ayant une politique de gestion au plus près, très rigoureuse, la dépense continue à augmenter.

Lorsque vous nous reprochez de ne pas faire d'économies, je pense que vous ne regardez pas le fond des dossiers. Nous nous sommes battus pour arriver à maintenir les budgets de fonctionnement tels que nous l'avons fait, pour arriver à inverser les courbes comme nous l'avons fait en 2013 et comme nous le ferons en 2014 en accélérant le mouvement – avec un soutien fort du Gouvernement, je vous le concède.

Nous nous sommes tellement battus et vous nous avez tellement brocardés depuis un an et demi sur les non-résultats du nouveau Gouvernement dans ce domaine, que vous ne pouvez pas

nous reprocher aujourd'hui de continuer à engager des dépenses importantes, qui génèrent des investissements, de l'activité et du service. Nous sommes donc bien engagés dans des économies de fonctionnement et, encore une fois, vous me donnez l'occasion de rappeler que nous étions en 2008 un des rares départements à mettre en place une cellule inspection – vous dites évaluation – qui a donné lieu à des économies importantes en matière de fonctionnement, sur les assurances et bien d'autres domaines. Je rappelle que nous avons fait 40 % de moins sur les frais de cabinet et de communication. Encore une fois, voyez ce que représentent globalement 800 000 euros d'économies depuis 2008 sur la communication et le cabinet par rapport à l'évolution des dépenses contraintes : très peu.

Je vous mets au défi, Monsieur MERLY, de me trouver un département parmi les 25 départements UMP, qui ait eu en 2013 une hausse de son fonctionnement, hors dettes, de 1,2 %. C'est là, le compte administratif du Conseil général de Lot-et-Garonne. 1,2 % de croissance de nos dépenses de fonctionnement. Monsieur MERLY, je vous mets au défi, nous en reparlerons lors de la session budgétaire.

Mes Chers Collègues de l'opposition, si vous voulez avoir un minimum de crédibilité, ce n'est pas compliqué, travaillez un peu les dossiers. Pardonnez-moi de vous parler de cette manière, mais dans le Débat d'Orientations Budgétaires, des directions assez précises sont données sur le budget et il vous revient de nous faire des contre-propositions. Vous dites que nous étions aussi critiques dans l'opposition, certes, mais je me souviens des propositions que nous faisons sur le budget et les projets.

Je rappelle que nous avons contribué en 2007 à réunir le Conseil général en session extraordinaire pour débattre du contrat de projet de l'époque parce que l'Assemblée et mon prédécesseur ne s'en étaient pas saisis. Nous avons fait des propositions sur les objectifs d'investissement, sur les projets qu'il convenait de défendre. Nous avons justement travaillé sur les infrastructures, je pourrais reprendre le dossier si vous le souhaitez. Je n'ai rien préparé, j'y fais simplement référence, mais je reprendrai les dossiers et je vous indiquerai les propositions que nous avons faites à l'époque. De grâce, mettez-vous à nous faire des propositions pour que nous ayons un vrai débat.

Je voudrais ensuite répondre à quelques interventions, notamment celle de Monsieur CHOLLET qui est, lui aussi, un peu dans l'incantation. Vous dites qu'il convient de faire des économies de fonctionnement, de maîtriser le nombre d'emplois, Marie-France SALLES vous a répondu sur les emplois, mais il est beaucoup plus compliqué de faire des économies pour un département dont les charges de personnel sont 25 % inférieures à la moyenne des départements.

En effet, notre collectivité n'est pas en sureffectif en termes de nombre de personnels, dans les chiffres, proportionnellement. Vous aussi, travaillez les dossiers, regardez dans les départements gérés par l'UMP et comparez les éléments que nous vous avons présentés, les dépenses de fonctionnement, puisque vous y êtes extrêmement sensible. Je rappelle, car cela a son importance, que nous sommes à 155 euros par habitant en charges de personnel, alors que la moyenne de la strate est à 205.

Sur les subventions et contingents, c'est-à-dire les dotations aux collectivités, aux services incendie et secours, nous sommes à 45 euros par habitant pour une moyenne à 36 euros. Le service public de la sécurité civile est un service important, que nous contribuons de manière importante à moderniser.

Vous répétez la même litanie, nous ne faisons rien, rien de nouveau. Ce qui a été fait dans ce département depuis que nous sommes aux affaires, la modernisation de ce service public essentiel de proximité qu'est le service incendie et secours, est majeure. Initialement décrié du fait de la contribution que nous demandions aux communes, le système a finalement été suivi. Un tiers les

communes, un tiers le SDIS, un tiers le Conseil général, nous avons trouvé un compromis nous permettant d'investir et d'aller de l'avant.

Même constat pour les maisons pluridisciplinaires de santé, je me souviens d'un dossier dont vous disiez au début qu'il s'agissait d'une « usine à gaz ». Vous étiez en effet critiques lorsque nous travaillions, lorsque nous préparions un schéma, parce que vous ne pensiez pas que nous aboutirions.

Nous sommes en Lot-et-Garonne des précurseurs dans ce domaine, nous avons un temps d'avance et nous sommes regardés de très près. En revanche, en dépenses dans les établissements médicosociaux, les frais de séjour et d'hébergement, nous sommes à 241 euros par habitant contre 178 en moyenne. Ce n'est pas un reproche, c'est dû à l'histoire, à l'époque du Président Jean FRANÇOIS-PONCET, où bon nombre d'établissements ont été construits. Notre dotation en établissements est supérieure à la moyenne des départements et ceci implique une dépense beaucoup plus importante.

Les ratios de l'Administration générale sont à 42 euros par habitant en Lot-et-Garonne contre 74 dans la moyenne de la strate. Si tout cela ne relève pas de la gestion rigoureuse, tout débat me semble impossible.

J'ai donc répondu à Messieurs LORENZON et LUSSAGNET qui laissaient entendre que nous ne faisons rien sur les économies, que nous laissons tout filer. Il est justement très difficile de faire des économies et d'arriver à réduire en chiffres nets les dépenses de fonctionnement. Je crois que le plus important de cette session porte sur les courbes que nous avons présentées sur l'évolution de la dette. Notre dette a effectivement crû de manière importante durant plusieurs années pour financer des niveaux d'investissements exceptionnels. Vous pouvez effectivement nous reprocher de ne pas avoir le niveau d'investissement de 2008, qui était un niveau exceptionnel, que le Département du Lot-et-Garonne n'a jamais atteint et qu'il ne pourra jamais poursuivre de manière aussi consistante.

Je rappelle que notre dette a crû de 88 millions d'euros, alors que j'ai cité plus de 100 millions d'euros de dépenses exceptionnelles. Si nous comparons les chiffres, vous voyez bien que nous avons géré de manière rigoureuse. Ces investissements devaient être faits, mais vous nous reprochez de nous en attribuer la réalisation. Vous nous reprochez en fait tout et son contraire : ce sont vos réalisations et notre dette, mais lorsque nous revendiquons les réalisations, il ne s'agit plus que de notre dette. J'estime qu'il convient d'être un peu plus sérieux dans la présentation des choses. Vous me reprochez une fois de plus d'être optimiste... Monsieur De LAPEYRIERE, je suis sur le terrain, comme vous, mais je pense devoir fréquenter plus que vous les catégories sociales les plus en difficulté.

Il n'empêche que, face à cette difficulté, nous sommes des élus, nous devons faire face, faire preuve de volontarisme et donc d'optimisme. Ce sera mon mot de conclusion.

Nous abordons aujourd'hui une année 2014 dans un contexte général extrêmement difficile, mais toujours avec les moyens importants nécessaires pour apporter le meilleur service aux Lot-et-Garonnais. Je vous remercie de votre attention.

J'ai terminé mon intervention, je réponds aux questions auxquelles je souhaite répondre.

M. DE LAPEYRIERE. – Nous vous avons posé une question claire, Monsieur le Président, nous n'avons eu aucune réponse. On pourrait penser que des choses n'ont pas été bien faites. Vous avez retiré la délégation et je vais vous dire pourquoi... Y'a-t'il eu une faute grave ?

M. le PRÉSIDENT. – Monsieur De LAPEYRIERE, ce qui se passe est un phénomène interne à la majorité et je n'ai pas à m'en expliquer ici.

Monsieur De LAPEYRIERE, vous posez des questions, je vous réponds, je vous ai répondu. Je vous demande maintenant de me laisser continuer à gérer cette session.

Monsieur De LAPEYRIERE, vous n'avez pas la parole. Monsieur De LAPEYRIERE, vous êtes le seul à vous comporter de cette manière. Je lis l'article 33 du Règlement qui a été établi par la précédente majorité :

« Le Président met un terme aux interruptions et à toute mise en cause personnelle. Il rappelle à l'ordre tout conseiller général qui tient des propos contraires au règlement et aux convenances. Lorsqu'un Conseiller général a été rappelé deux fois à l'ordre au cours de la même séance, le Président peut lui interdire de prendre la parole pendant le reste de la séance. Si le Conseiller général ne se soumet pas à cette décision, la séance peut être suspendue pendant une durée déterminée ou levée par le Président. »

(brouhaha dans la salle)

Monsieur De LAPEYRIERE, c'est un règlement que vous avez voté et que vous avez établi. Si c'est la Corée du Nord que l'application du règlement, attention à ce que vous faites, car vous vous tirez une balle dans le pied. Je vous rappelle que ce règlement a été établi par la précédente majorité.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, je voulais m'adresser à mon collègue DE LAPEYRIERE, qui disait tout à l'heure qu'il fallait un peu de retenue. Il a jusqu'à présent été exemplaire, mais il fait là une sortie de route qui me surprend. Je l'invite à continuer dans la sagesse dans laquelle il s'était installé.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Monsieur CALMETTE, nous continuons justement notre session avec l'examen du rapport sur le relèvement du taux plafond des droits de mutation à titre onéreux, au titre des années 2014 et 2015, dont nous avons parlé et que nous devons voter.

RAPPORT N°9001 : L'ASSEMBLEE PREND ACTE.

RAPPORT N°9002

RELEVEMENT DU TAUX PLAFOND DES DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO) AU TITRE DES ANNEES 2014 ET 2015

Rapporteur : M. CALMETTE. – Le tableau qui nous est présenté indique que le relèvement du taux plafond des droits de mutation à titre onéreux nous permet, comme l'ont fait 25 autres départements d'opposition nationale, de maîtriser le reste à charge. J'invite donc l'Assemblée à décider de relever le taux de la taxe publicité foncière ou du droit d'enregistrement prévu par l'article 1594 D du Code Général des Impôts à 4,5 %.

M. le PRÉSIDENT. – Une présentation rapide, mais il est vrai que nous en avons discuté et que j'ai moi-même présenté la mesure. Y a-t-il des interventions ?

M. MERLY. – Président, pour que ce soit clair, vous ne souhaitez pas répondre à la question posée ?

M. le PRÉSIDENT. – Je n'ai pas à répondre ici à la question posée.

M. MERLY. – Dont acte. Quant au vote sur le dossier présenté, nous nous abstenons, comme nous l'avons fait en finances.

Vote : Rapport Adopté Pour : 25 (majorité + M. Soubiran) - Abstention : 15 (opposition)

MOTION RELATIVE À L'AVENIR DU GROUPE PHARMACEUTIQUE BMS – UPSA

M. le PRÉSIDENT – Souhaitez-vous que nous ayons un débat sur cette motion ? Je vous propose donc de passer directement au vote de cette motion ?

Vote : la motion est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT - Mes Chers Collègues, notre séance est terminée, je vous remercie.

La séance est levée à 16 heures.

MOTION

**RELATIVE A L'AVENIR DU GROUPE PHARMACEUTIQUE BMS
(Bristol Meyers Squibb)**

DEPOSEE PAR MADAME CATHERINE PITOUS, MESSIEURS CHRISTIAN DEZALOS, JEAN DREUIL, MICHEL ESTEBAN ET JEAN-LOUIS MATEOS AU NOM DES ELUS DU GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

Considérant que la direction du groupe pharmaceutique BMS (Bristol Meyers Squibb) a été informée par courrier, reçu le 6 décembre 2013, de l'Agence Nationale de Sécurité du médicament informant la direction de son intention de créer un groupe générique sans référence pour le paracétamol.

Considérant que le groupe industriel BMS-UPSA avec 1 400 salariés est le premier employeur privé du Département.

Considérant que le groupe industriel BMS-UPSA a réalisé 230 millions d'euros d'investissement ces dix dernières années en Lot-et-Garonne.

Considérant que cette entreprise agenaise représente 3 600 emplois induits et une production de richesse essentielle pour l'économie départementale.

Considérant que la production de l'unité agenaise est composée à 70% de paracétamol sous la forme de deux produits : Dafalgan et Efferalgan.

Considérant qu'une telle mesure représenterait une perte directe et indirecte de centaines d'emplois.

Considérant que la substitution automatique par le générique apporterait peu d'économie réelle à la Sécurité sociale au regard de la diminution tarifaire que sont prêts à consentir aujourd'hui les laboratoires.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne réuni en assemblée :

Demande au Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour maintenir l'outil industriel et l'emploi dans notre département.

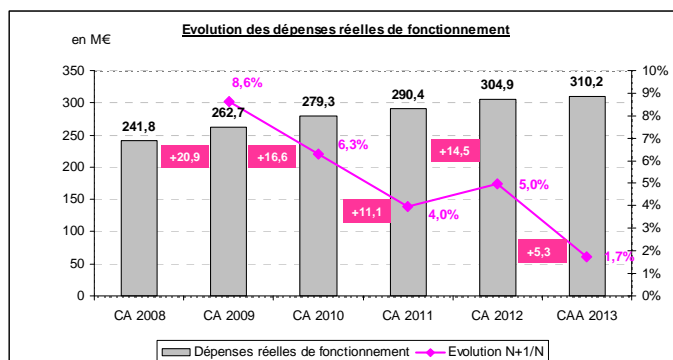
Demande au Gouvernement d'évaluer précisément et au-delà des économies escomptées par une telle mesure, les retombées négatives en termes économique, social et sanitaire.

Demande au Gouvernement de suspendre l'inscription du paracétamol au répertoire des génériques.

VOTE : La Motion est adoptée à l'unanimité

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

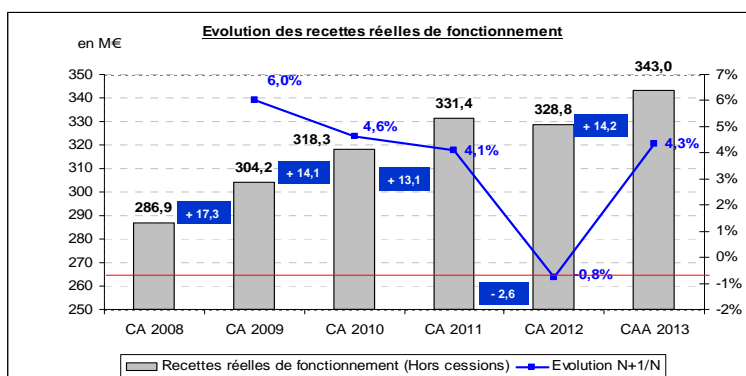
Diapositive n°1 :
Section de fonctionnement : évolution des dépenses réelles



Une maîtrise exceptionnelle des dépenses de fonctionnement qui n'évoluent que de 5,3 M€ alors que la moyenne sur les 4 dernières années s'élève à 15,8 M€.

A noter que les dépenses de gestion (*hors dette et hors charges exceptionnelles*) ne progressent que de 3,7 M€, soit + 1,2 % par rapport à 2012.

Diapositive n°2 :
Section de fonctionnement : évolution des recettes réelles



Après avoir constaté une évolution négative atypique des recettes entre 2013 et 2012, l'exercice 2013 affiche une progression de 14,2 M€ qui s'explique partiellement par l'attribution du fonds de soutien de 5 M€ qui permet d'améliorer l'autofinancement.

Diapositive n°3 :
« Manque à gagner » de la réforme fiscale 2010

En millions d'euros

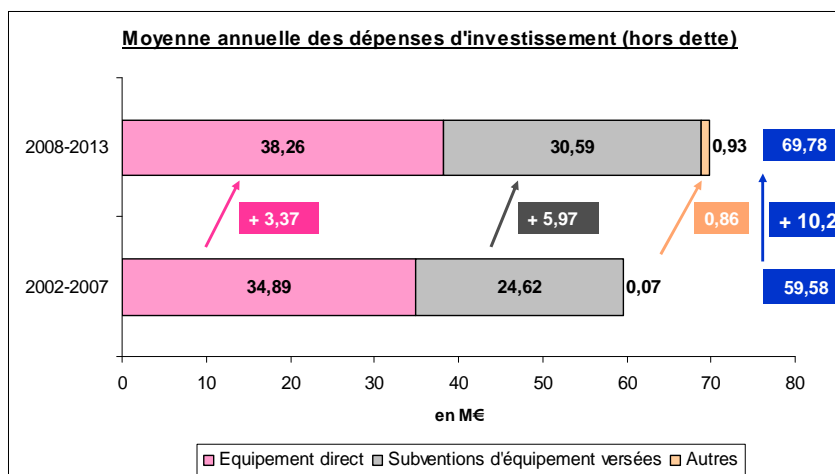
Bilan de la réforme fiscale	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul
Produit fiscal encaissé (produit des "4 vieilles")	121,1						
Produit fiscal assuré sans réforme (sans augmentation des taux) (1)		126,0	131,7	137,3	143,1	148,7	686,8
Produit du foncier bâti et du paquet compensatoire (2)		123,6	123,9	127,6	133,7	134,3	643,1
PERTE DE RECETTES RESULTANT DE LA REFORME (1) - (2)		2,4	7,8	9,7	9,4	14,4	43,7

Sur la période 2010 - 2014, le département afficherait une perte de recettes estimée à 43,7 M€ en prenant en compte l'évolution de la fiscalité directe à taux constants hors réforme.

**Diapositive n°4 :
Comparaison des dépenses 2012 avec la moyenne de la strate**

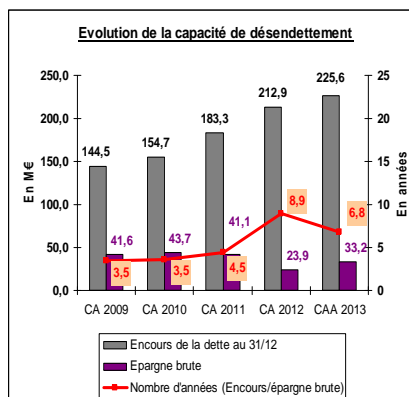
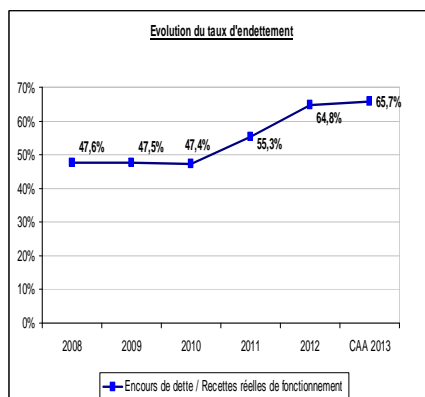
Comparaison avec la strate en € / habitant	2012	
	Département 47	Moyenne de la strate
FONCTIONNEMENT		
Charges réelles de fonctionnement	920	934
dont :		
- charges de personnel	155	205
- subventions et contingents	656	607
dont :		
* services d'incendie et de secours	45	36
* avec aides à la personne (PCH/APA/RSA)	295	290
* établissements médico-sociaux - frais de séjour et d'hébergement (personnes âgées, handicapées, enfance...)	241	178
- administration générale	42	74
- action sociale, santé, logement	631	589

**Diapositive n°5 :
Accroissement de l'effort d'investissement**



Malgré un contexte financier tendu du fait de la crise économique et sociale, le niveau des investissements (hors dette) a progressé en moyenne annuelle de 10,2 M€ sur la période 2008-2013.

Diapositive n°6 :
Endettement : une solvabilité améliorée



L'année 2013 enregistre une amélioration du ratio de solvabilité avec une capacité de désendettement qui passe de 8,9 à 6,9 années.

A noter que le seuil d'alerte se situe autour de 10 années.

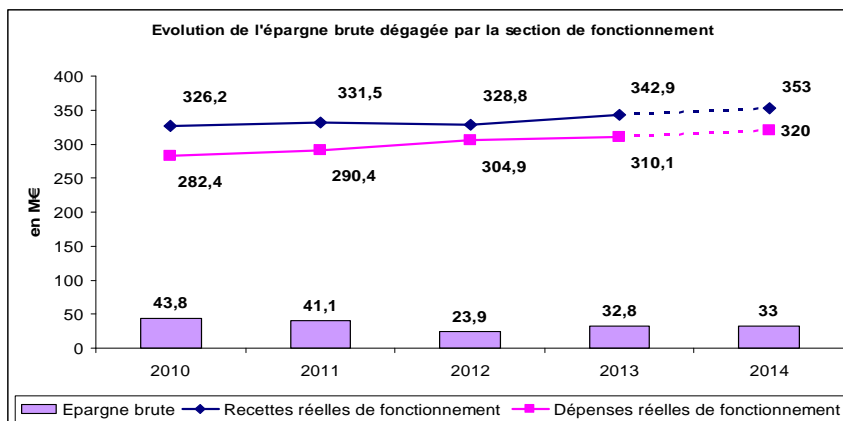
Diapositive n°7 :
Aide sociale : compensations des allocations individuelles de solidarité

(en millions d'euros)

AIDE SOCIALE : ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE (APA, PCH, RSA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses	66,98	73,90	81,44	85,11	89,08	92,43	96,23
Recettes	42,86	43,54	46,17	47,48	48,64	48,33	48,57
Reste à charge (RAC)	24,12	30,36	35,27	37,63	40,44	44,10	47,66
Recettes exceptionnelles :						5,039	
- fonds de soutien							
- pacte de confiance							17,00
Recettes totales	42,86	43,54	46,17	47,48	48,64	53,37	65,57
Reste à charge "corrige"	24,12	30,36	35,27	37,63	40,44	39,06	30,66
RAC en € par habitant	76	91	105	111	119	129	139
RAC en € par habitant corrigé des recettes exceptionnelles						114	90

Diapositive n°8 :

Evolution de l'épargne brute



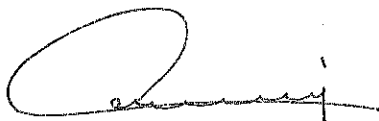
Diapositive n°9 :

Evolution triennale des dépenses d'investissement (en millions d'euros)

	CA 2012	CA 2013 anticipé	OB 2014
Investissement direct	30,9	30,8	34,8
Investissement indirect	33	21	27
Avances aux entreprises	3,2	1,1	2,4
Remboursement du capital de la dette	13,6	17,3	19,2
Total	80,7	70,2	83,4
Reports	3,4	5,1	-
Total (inclus reports)	84,1	75,3	83,4

Fait le 30 JUIN 2014

Le Président du Conseil général,
Sénateur de Lot-et-Garonne



Pierre CAMANI

Le Secrétaire de séance,



Christian BATAILLE

Imprimé en juillet 2014

Dépôt légal – juillet 2014